

Table des matières

La Tribune, 1 ^{er} mars, L'indépendance de la justice en question	3
El Moudjahid, 4 mars, "La Charte pour la paix et la réconciliation nationale a besoin d'un nouveau souffle"	6
L'Expression, 4 mars, L'Etat a du mal à clore leur dossier. Ces enfants nés dans les maquis.....	9
L'Expression, 5 mars, La Constitution révisée avant 2014	11
Cinéma de la paix du 13 au 17 mars: la quête et le devoir de mémoire, thématique majeure de la 13ème session	13
TSA, 4 MARS, Laghouat : des peines de prison ferme requises contre des manifestants.....	15
El Watan, 6 mars, De nouveaux dossiers devant l'ONU.....	16
El Watan, 6 mars, Les chômeurs excédés par le harcèlement judiciaire	17
El Watan, 8 mars, les femmes arabes devraient plus regarder le parcours des Algériennes	20
TSA, 9 mars, Plusieurs militants et membres de familles de disparus arrêtés par la police lors d'un rassemblement à Alger.....	25
El Watan, 10 mars, Sit-in hier à Alger.....	26
L'Expression, 10 mars, Rassemblement à Alger des familles de disparus	27
El Watan, 11 mars, Mémoire sélective.....	29
Le Temps, 12 mars, Ksentini pour une constitution non révisable pour une longue durée	31
TSA, 13 mars, Laghouat : trois chômeurs condamnés à de la prison ferme pour avoir manifesté devant le siège de l'Anem	32
L'Expression, 13 mars, Fin de la visite du président du parlement français à Alger. Bartolone repart séduit par Bouteflika	33
Le Temps, 17 mars, Réconciliation nationale: l'Algérie a prouvé qu'elle était un pays de "tolérance et de dialogue" (Ksentini)	36
L'Expression, 17 mars, Droits de l'Homme. Ksentini remettra son rapport à Bouteflika	37
El Moudjahid, 18 mars, Redynamisation de la charte pour la paix : Le rôle de la Sûreté nationale.....	39
El Watan, 22 mars, Forum social mondial de Tunis : faible participation algérienne	40
TSA, 22 mars, Disparus : des ONG demandent à l'ONU d'appliquer des décisions contre l'Algérie	42
El Watan, 25 mars, La délégation algérienne au forum social mondial bloquée pendant 5h aux frontières.....	45
La Tribune, 25 mars, Forum social mondial débute aujourd'hui à Tunis	46
Des syndicalistes algériens bloqués aux frontières	46
Liberté, 25 mars, Ils allaient participer au Forum social mondial de Tunis, Les "altermondialistes" algériens bloqués à la frontière.....	48

TSA, 25 mars, Forum social mondial à Tunis : des syndicalistes et des militants algériens refoulés à la frontière	49
All Africa, 26 mars, Algeria: Travel Restrictions Stop Algerian Activists From Attending World Social Forum	50
Atlas Info, 26 mars, Amnesty dénonce la décision d'Alger d'empêcher des activistes algériens de prendre part au Forum social mondial en Tunisie	52
El Watan, 26 mars, Le long combat pour un nouveau monde	53
France 24, 26 mars, Les altermondialistes algériens empêchés de se rendre en Tunisie	58
Le Quotidien d'Oran, 26 mars, LA CARAVANE NE PASSE PAS, L'INFORMATION OUI	59
TSA, 26 mars, Forum social mondial à Tunis : des syndicalistes et des militants algériens refoulés à la frontière	60
DZ Activiste, 27 mars, Familles des disparus : «Nous sommes interdits de sortie du territoire national».....	61
Liberté, 27 mars, Des activistes du mouvement social empêchés de participer au FSM Tunis 2013. Des associations interpellent Bouteflika	63
Slate Afrique, 28 mars, Refoulement de l'aéroport d'Alger d'un militant algérien de SOS Disparus attendu au FSM de Tunis.....	65
TSA, 28 mars, Militants algériens empêchés de participer au Forum social mondial à Tunis : le pouvoir provoque la colère des ONG internationales de défense des droits de l'Homme.....	67

La Tribune, 1^{er} mars, L'indépendance de la justice en question

Nécessaire pour dénouer les fils des affaires de corruption L'indépendance de la justice en question

01-03-2013



Par Amar Rafa

La scène politico-médiatique semble montrer un intérêt certain pour la question de l'indépendance de la justice ces derniers temps, cassant ainsi un tabou pour satisfaire les exigences de la période actuelle marquée par la cascade d'affaires de corruption. Faisant partie des chantiers prioritaires du président de la République, le secteur de la justice peine encore à sortir de l'ornière, dix ans après le lancement de la réforme qui l'a concerné, - Cela n'est un secret pour personne- il est décrié, non seulement de la part des justiciables, mais aussi de l'intérieur. Preuve en est que les magistrats, eux-mêmes, ont mis au rang de première priorité de leurs revendications l'indépendance de la justice, en insistant pour qu'elle soit consacrée en tant que principe irrévocable dans la Constitution lors de sa révision annoncée pour cette année. Le président du SNM, himself, a, lors d'une assemblée générale, affirmé que la meilleure preuve que l'indépendance de la justice n'existe pas est le fait que le pouvoir judiciaire dépende de l'exécutif pour son budget. Il a estimé qu'un budget autonome au pouvoir judiciaire, à l'instar de certaines autres institutions de l'Etat, qu'il définira par lui-même ou par le Parlement, parce que censé être composé des représentants du peuple, contribuerait à assurer l'indépendance financière des magistrats et, de là, les mettra à l'abri des pressions des lobbies de l'argent, ce qu'il ne dit pas clairement. Le SNM a suggéré que l'indépendance de la justice implique aussi la séparation des pouvoirs. Il préconise dans ce sens d'«éloigner le pouvoir exécutif, représenté en la personne du ministre de la Justice, du Conseil supérieur de la magistrature et la désignation du premier président de la Cour suprême comme vice-président du Conseil, conformément au principe d'indépendance de la justice et en application des critères

mondiaux en la matière». Une revendication, vient s'ajouter à celles exprimées par des magistrats au sujet d'un retour à la Constitution de 1963, pour définir la composante du Conseil supérieur de la magistrature. La finalité étant de faire en sorte que le magistrat soit jugé par ses pairs et de le soustraire à la pression de la tutelle, qui agit parfois par des mesures disciplinaires, comme en témoignent les plaintes des concernés. Hormis cela, «l'indépendance de la justice passe par l'indépendance du juge. Si le juge est courageux et ses décisions courageuses, alors on peut arriver à l'indépendance de la justice», a-t-il indiqué, dans un entretien à un confrère. Un avis que partage le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (Cncppdh), Farouk Ksentini, qui estime que l'indépendance de la justice en Algérie est «absente». Dans le rapport annuel du Cncppdh sur la situation des droits de l'Homme, il a indiqué que même si la loi et la Constitution algériennes s'inscrivent dans le respect de l'indépendance de la justice, l'impartialité de l'appareil judiciaire relève plus de la théorie que de la pratique. «La justice est libre si l'on se réfère à la Constitution, mais en pratique bien des efforts restent à faire», d'après lui. La faute incombe aux magistrats, estime-t-il. «Les juges ne se ressemblent pas. Il y a 5 000 magistrats, certains sont courageux, et d'autres frileux, qui ne pensent qu'à leurs carrières», et «les augmentations des salaires au lieu de renforcer l'indépendance ont donné l'effet contraire, le magistrat a plus peur pour sa place», dira Ksentini, lors d'un forum à Alger. «Dans ses décisions, le magistrat doit faire prévaloir la loi et sa conscience professionnelle», précise le président de la Commission, qui a rappelé que le maintien absolu de l'indépendance de la justice est vital, car elle est «la colonne vertébrale de l'Etat de droit et le garant de sa protection». Le président de la Cncppdh a souligné la nécessité d'instituer «la responsabilité civile du magistrat», car «l'irresponsabilité encourage les dépassements et la paresse des magistrats». «Sans une indépendance de la justice, la lutte contre la corruption est un vain mot», tranche pour sa part, Abdelmoumène Khelil, secrétaire général de l'Association nationale de lutte contre la corruption. Halim Feddal, le secrétaire adjoint de l'Association, rappelle, quant à lui, que «l'indépendance de la justice est indispensable pour lutter contre la corruption». «Il faut arrêter la politique du téléphone au sein de l'appareil judiciaire», tonne-t-il. Pour lui, «Sonatrach est un enjeu politique. Dans ce sillage, le chef de l'Etat doit démontrer une volonté pour lutter contre la corruption. La Cour des comptes doit être renforcée en matériels et en ressources humaines, notamment en magistrats financiers». Feddal se désole de «l'impunité dont jouissent les auteurs de dilapidations. Toutes les affaires de corruption citées dans la presse nationale ne sont pas sanctionnées par des enquêtes». En mettant l'accent sur cette nécessité, le président de la Ligue algérienne des droits de l'homme (Ladh), Boudjema ghechir, a considéré que les dossiers de corruption qui ont défrayé la chronique ces derniers temps «ne sont que la face visible de l'iceberg. Tant que le secteur de la justice n'est pas totalement indépendant, il faut s'attendre à d'autres affaires plus graves». «L'indépendance de la justice est le seul moyen qui peut réduire le spectre des détournements. La justice algérienne doit pouvoir s'autosaisir sur les dossiers concernant les finances et les dépenses publiques, afin de mettre un terme à cette maladie qui gangrène les institutions de l'Etat», a-t-il indiqué en marge du séminaire sur le protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture (Opcat) à Alger.

Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (Remdh) relève, enfin, dans un rapport publié le 27 octobre, le peu d'améliorations de l'indépendance de la justice et de la situation des droits de l'Homme en Algérie, malgré les réformes annoncées par le pouvoir au début de l'année. Parmi les obstacles à l'indépendance de la justice, l'ONG cite notamment les lacunes dans la formation des magistrats, les interférences dans leur carrière, la mainmise du pouvoir exécutif sur le Conseil supérieur de la magistrature, le rôle prépondérant de l'exécutif dans la composition du CSM, le droit de constituer des associations et la liberté d'expression des magistrats.

A. R

El Moudjahid, 4 mars, “La Charte pour la paix et la réconciliation nationale a besoin d’un nouveau souffle”

Maître Merouane Azzi au Forum d’El Moudjahid : “La Charte pour la paix et la réconciliation nationale a besoin d’un nouveau souffle”

“Le dossier des disparus fait l’objet de manipulations”

PUBLIE LE : 04-03-2013



L’intervention de Maître Merouane Azzi, président de la Cellule d’assistance judiciaire pour l’application des dispositions de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, hier, au Forum d’El Moudjahid, peut être qualifiée de plaidoyer. En effet, l’avocat, auteur de 15 propositions susceptibles de favoriser l’accélération des procédures pour le règlement de situations contentieuses n’est pas prêt à renoncer et appelle le Premier magistrat du pays à promulguer des dispositions complémentaires pour renforcer ce texte de loi qui nous a permis de tourner une page douloureuse.

L’homme de loi reste convaincu que le texte qui a permis au pays de retrouver la stabilité n’a pas échoué, comme certains veulent le faire croire, mais a besoin d’un nouveau souffle pour régler définitivement les cas restés en suspens, tels que les enfants nés dans les maquis terroristes, les femmes violées, les pertes et des dégâts matériels, les détenus internés dans les camps administratifs au sud du pays, les personnes disparues... Sept ans après la promulgation des textes, (au mois de février 2006), quel bilan peut-on faire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale ? Maître Azzi estime que les premiers objectifs qui lui ont été assignés ont été atteints. Et de ce fait d’autres dispositions doivent venir en complémentarité pour prendre en charge d’autres catégories qui n’ont pas été concernées par les mesures contenues dans ce texte. Dans son exposé, Me Azzi a tenu à rappeler que la Charte pour la paix et la réconciliation nationale concerne trois catégories : les terroristes, qui ont choisi la voie de la repentance, les familles des terroristes, les disparus et les travailleurs licenciés. Les cas évoqués dans la Charte, que le peuple à plébiscité le 29 septembre 2005, ont été réglés dans la majorité des cas. Maître Azzi a tenu à rappeler toutes les mesures prises pour mettre fin à une tragédie qui a endeuillé toute l’Algérie. A ce propos, il est revenu sur la concorde civile, où quelque 6.500 terroristes ont déposé les armes, mais le texte avait montré ses limites, d’où la décision d’aller vers d’autres dépositions. Ainsi, dira-t-il, 6 mois après la mise en œuvre de la charte (en 2005), 2.426 personnes ont bénéficié de l’extinction des poursuites judiciaires. Et à la fin de 2012, 9.000 terroristes se sont rendus et ont pu bénéficier des dispositions de la loi. Evoquant, le dossier des disparus, qui continue de faire l’objet de manipulation de l’étranger, il dira que le nombre officiel est de 7.100. Certaines familles ont refusé les indemnités proposées par l’Etat, et se sont inscrites dans la recherche de la vérité. Un choix, jugé légitime par maître Azzi. Cependant, l’avocat refuse que ce dossier soit utilisé comme une carte pour déstabiliser le pays.

Le conférencier a également rappelé que l'Etat, qui a tendu la main aux « égarés » et leur a donné une chance, n'a jamais abandonné la lutte contre le terrorisme, preuve en est, entre 2006 et 2012, 1.950 terroristes ont été abattus par les services de sécurité. Parmi les points qui doivent être revus et corrigés, estime le conférencier, la révision de la pension octroyée aux familles des victimes du terrorisme. En effet, il trouve scandaleux qu'en 2013, ces familles touchent une pension de 6.000 DA depuis 1996. D'autres cas doivent être pris en considération comme les personnes ayant subi des dégâts matériels ou qui ont tout perdu à cause du terrorisme. Ces gens, faut-il le rappeler, réclament des procédures diverses comme le gel des intérêts bancaires, une amnistie fiscale. Concernant les internés dans les camps administratifs du Sud durant l'année 1992, M. Merouane Azzi appelle à ce que ce dossier soit pris en compte. Toutes ces propositions ont déjà été soumises, au mois de mai 2011, au Premier magistrat de pays. M. Azzi souhaite que le Président de la République applique l'article 47 de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale qui lui confère toutes les prérogatives pour promulguer d'autres dispositions qui permettront d'assainir les questions en suspens. Car, dit-il, il n'est pas permis de s'arrêter en mi-chemin d'un projet aussi grandiose.

Nora Chergui

“Le dossier des disparus fait l'objet de manipulations”

Maître Azzi Merouane, avocat à la cour, soutient que « le dossier des disparus fait l'objet de manipulations ». S'exprimant lors de la conférence-débat animée hier à El Moudjahid, Me Azzi n'a pas mâché ses mots, déplorant le double jeu par lequel ont brillé des associations nationales chargées de la prise en charge des familles de disparus. Ces associations, atteste Me Azzi, sont en contact avec des ONG internationales (organisations non gouvernementales), connues pour leur hostilité pour l'Algérie. « Ces associations, ayant rencontrées des difficultés relatives à l'appellation réglementaire, juridique et administrative, m'ont demandé de les aider, ce que je n'ai pas hésité à faire. Toutefois, aujourd'hui, elles jouent un double jeu. D'une part, elles demandent une intervention pour la remise des procès-verbaux, et que d'autre part, elles déclarent publiquement que le gouvernement algérien refuse de leur remettre les PV. Plus que cela, elles parlent au nom de l'ensemble des familles des disparus et disent que toutes les familles de disparus ont refusé leur indemnité », s'indigne l'homme de loi. Poursuivant ses propos, il citera le cas d'une famille d'un disparu demeurant du côté de Bachdjerrah. Selon cette dernière « une ONG aurait proposé une coquette somme d'argent pour apporter un faux témoignage et dire que ce sont les services de sécurité algériens qui sont derrière les enlèvements », affirme le conférencier.

Il faut savoir que le nombre des disparus en Algérie est estimé à 7.100 personnes. Sur ces 7.100 disparus, 6.800 ont bénéficié d'indemnisations. A ce jour, il reste encore des familles qui n'ont pas encore reçu de PV pour obtenir des jugements de décès, nécessaires à la constitution de dossiers de la réconciliation nationale.

« Il faut des lois qui frappent fort contre la corruption »

Par ailleurs et abordant la lutte contre la corruption, Me Azzi estime que cette lutte sans merci devra se faire sous deux axes principaux. De prime abord, suggère-t-il, les textes de loi y afférente doivent connaître une révision. « Il faut des lois qui frappent fort contre la corruption », note le conférencier. D'autre part, il devient impératif de déployer davantage d'efforts, en matière de contrôle, d'audit et de suivi dans tous les secteurs, soutient Me Azzi. Signalons, dans ce contexte, que l'Etat, loin de rester passif devant cette situation, devenue, au fil des ans, un véritable phénomène, est en train de renforcer de plus en plus l'arsenal juridique et les instruments de lutte contre cette pratique, dernière initiative en date, le siège de l'Office central de répression de la corruption (OCRC) qui a été inauguré, hier, par le ministre des Finances, M. Karim Djoudi. L'Office est régi par le décret présidentiel du 8 décembre 2011 ainsi que par la loi de lutte contre la corruption de 2006. En vertu des dispositions de cette loi (20 février 2006) et du décret présidentiel portant composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Office, cet organisme est notamment chargé de la collecte, la centralisation et l'exploitation de toute information relevant de son champ de compétence, la conduite des enquêtes et la recherche de preuves sur les faits des "grandes affaires" de corruption et la présentation de leurs auteurs devant le parquet et le développement de la coopération avec les organismes similaires.

L'Office vise à assurer une action "coordonnée et complémentaire" en matière de sécurité financière à travers une coordination renforcée avec les autres organes de contrôle, tels que la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), l'Inspection générale des finances (IGF) et les Commissions nationales des marchés.

Il effectue ses missions en coordination avec les différents services de police judiciaire du pays et peut recourir à l'auto-saisine en exploitant les informations rapportées par la presse ou par d'autres sources comme il peut être saisi par l'IGF, la CTRF, les services de police ou les simples citoyens. L'Office est composé d'officiers de police judiciaire dont la compétence s'étend à tout le territoire national, de magistrats, de greffiers et de représentants de plusieurs autres administrations.

Administrativement rattaché au ministère des Finances, il représente l'outil opérationnel de "l'instance nationale de lutte contre la corruption", devenue opérationnelle en 2011.

Soraya G.

L'Expression, 4 mars, L'Etat a du mal à clore leur dossier. Ces enfants nés dans les maquis

L'ETAT A DU MAL À CLORE LEUR DOSSIER

Ces enfants nés dans les maquis

Par Kaci AGGAD - Lundi 04 Mars 2013

Malgré la promulgation de textes de lois les concernant, le dossier des 500 enfants nés dans les maquis n'est pas totalement clos.

Le chiffre est effarant. Selon la cellule d'assistance judiciaire pour l'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, le nombre des enfants de terroristes nés dans les maquis durant la décennie noire atteint les 500 individus. Ils ont aujourd'hui, entre 14 et 16 ans. La plupart n'ont pas connu leur père, et la mère qui les a enfantés refuse souvent de les reconnaître parce que issus d'une union illégitime. Invité du forum organisé, hier, par le quotidien El Moudjahid, Maître Mérouane Azzi a évoqué ce dossier qu'il considère particulièrement sensible et que l'Etat a tout intérêt à résoudre, dit-il, pour tourner définitivement la page de cette période tragique de l'Algérie indépendante. «Grâce à la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, l'Algérie est parvenue à restaurer la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire national, mais le douloureux dossier des enfants nés dans les maquis n'est pas totalement clos en raison, notamment de batailles juridiques et de procédures qui retardent l'application des lois en vigueur.» L'hôte du forum a évoqué, ensuite, le cas des personnes qui avaient été internées dans le Sud, soulignant que «nombre d'entre eux clament leur innocence et réclament des dédommagements par l'Etat en guise de réparation». Lors de son intervention, le président de la cellule d'assistance judiciaire pour l'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, n'a pas omis de parler des patriotes et de leur contribution à la restauration de la paix au terme de longues années de lutte antiterroriste. «Il est extrêmement important à l'heure où je vous parle que les choses évoluent et que toutes les questions encore en suspens, que ce soit les enfants nés dans les maquis, les internés du Sud ou les patriotes qui réclament un statut ou des dédommagements, trouvent enfin une solution», a-t-il déclaré. Selon lui, «la charte pour la paix et la réconciliation nationale ne doit pas profiter qu'aux terroristes repentis, mais à toutes les victimes de la décennie noire.» Persuadé que cette dernière a causé d'énormes dégâts et qu'elle est à l'origine de la violence qui s'est emparée de la société, particulièrement ces dernières années, le conférencier a indiqué que «la porte de salut passe par la charte, à condition qu'elle soit appliquée entièrement et sans condition». Considérant que l'Etat a pris des décisions très courageuses en promulguant la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, Maître Mérouane Azzi interpelle «le président de la République qui dispose de tous les pouvoirs, selon

lui, pour décréter une amnistie générale s'il le faut pour réconcilier les Algériens entre eux et leur faire oublier, à jamais, la parenthèse du parti dissous et celle de la décennie noire.» A l'en croire, des associations nationales se réclamant des défenseurs des droits des disparus ont touché de l'argent de la part de certaines ONG qui leur avaient demandé d'apporter des témoignages, accusant les services de sécurité de pratiquer la torture. «Des ONG ont soudoyé des associations nationales, moyennant d'importantes sommes d'argent pour qu'elles accusent les services de sécurité d'avoir pratiqué la torture.» Ce n'est pas tout, l'orateur a aussi évoqué le cas de cette personne qui a tenté d'induire en erreur les autorités en n'hésitant pas à faire appel à deux ex-terroristes repentis pour faire passer son père comme un terroriste, alors que celui-ci qui était âgé de 70 ans est mort dans un accident de voiture et n'est jamais monté au maquis.

La Constitution révisée avant 2014

Par Nadia BENAÏLI - Mardi 05 Mars 2013



Le cap est maintenu

«La révision de la Constitution est à l'ordre du jour et se fera dans les tout prochains mois», a affirmé le Premier ministre, en marge de l'ouverture de la session de printemps du Conseil de la nation.

Il n'y aura pas de report du projet de révision de la loi fondamentale. Le cap est maintenu, et le Premier ministre le confirme, coupant court à toutes les interprétations. «La révision constitutionnelle est à l'ordre du jour et se fera dans les tout prochains mois», a-t-il affirmé, en marge de l'ouverture de la session de printemps de la chambre haute du Parlement. Le projet sera-t-il donc, à l'ordre du jour de cette session? M.Sellal n'a ni confirmé ni infirmé. Interpellé à plusieurs reprises par les journalistes, le Premier ministre a maintenu le suspense. «J'ai dit qu'elle aura lieu prochainement», en indiquant, toutefois que «rien n'a été décidé quant à la présentation de l'avant-projet lors de cette session ou celle d'automne». M.Sellal assure que «ce sera annoncé en temps opportun». Avant d'ajouter que «si les changements touchent aux équilibres du pouvoir, le projet sera soumis à référendum. Le Président était clair sur cette question». La déclaration du Premier ministre met fin aux folles rumeurs qui circulent ces derniers mois faisant croire que le projet est renvoyé aux calendes grecques.

A la lumière des déclarations de M.Sellal, la nouvelle mouture de la Constitution ne tardera pas à voir le jour. Le projet sera, sans doute, lancé avant la présidentielle de 2014. Se voulant convaincant, le Premier ministre affirme: «Ce qui est sûr, le projet est actuellement à l'étude.» Selon lui, une commission chargée de l'étude du projet travaille au sein du gouvernement. A la question de savoir s'il s'agit d'une révision profonde, le Premier ministre précise que jusqu'à

présent, rien n'est encore clair. «C'est un travail initial», a-t-il ajouté, sans donner plus de détails. M.Sellal a indiqué, par ailleurs, avoir discuté de la révision de la Constitution avec les différents partis politiques siégeant au Parlement. «J'ai consulté les 27 partis politiques siégeant au sein du Parlement», a-t-il confié avant d'ajouter: «Leurs avis (partis politiques) ont été remis à la commission chargée de traiter le projet au niveau du gouvernement.» Des concertations ont été menées par le passé par le président du Sénat, Abdelkader Bensalah, avec les différents représentants de la société civile. Ces propositions ont été recueillies dans un mémorandum remis au président de la République. Sur l'organisation d'un référendum, le Premier ministre a été affirmatif. «Bien sûr qu'il y aura un référendum pour la révision de la Constitution», a-t-il répondu à la presse. M.Sellal explique que «si le changement de la loi fondamentale touche les équilibres du pouvoir, un référendum s'imposera». Le n°1 de l'Exécutif rassure que le processus tracé par le président de la République sera respecté. Lors du discours adressé à la nation le 16 mai 2011, le chef de l'Etat avait annoncé une révision de la Constitution, ajoutant qu'une commission constitutionnelle à laquelle participeront les courants politiques agissants et des experts en droit constitutionnel, sera créée. «Elle (la commission) me fera des propositions dont je m'assurerai de la conformité avec les valeurs fondamentales de notre société, avant de les soumettre à l'approbation du Parlement ou à vos suffrages par la voie référendaire», avait-il expliqué. Le chef de l'Etat a souligné que pour couronner l'édifice institutionnel visant à renforcer la démocratie, il importait d'introduire les «amendements nécessaires» à la Constitution du pays, rappelant qu'il avait exprimé, à «maintes reprises», sa volonté de faire réviser la Constitution et réaffirmé cette conviction et cette volonté à plusieurs occasions. Chose promise, chose due, le chef de l'Etat tient à son engagement. Il compte mener à bon port tous ses projets, en particulier celui de la révision de la Constitution. A une année de la présidentielle de 2014, la révision de la Constitution sera le dernier chantier de ce mandat. La prochaine loi fondamentale du pays portera certainement des nouveautés. Intervenant dans un contexte régional marqué par le printemps arabe, la future Constitution va assurer plus d'ouverture sur le plan politique et consacrer l'alternance au pouvoir. La limitation des mandats, le régime politique sont autant de points qui seront éclaircis par la prochaine loi fondamentale.

Cinéma de la paix du 13 au 17 mars: la quête et le devoir de mémoire, thématique majeure de la 13ème session

Mardi 05 Mars 2013



A vocation essentiellement artistique culturelle et humaniste, la manifestation "Cinéma de la paix" dans sa 13ème session se tiendra du 13 au 17 mars 2013 à la salle de cinéma 7ème art à Tunis.

Organisé par la Fédération tunisienne des clubs de cinéma (FTCC), ce rendez-vous sera, pendant cinq jours, consacré à des films non commerciaux mais plutôt à des films d'auteurs à travers des oeuvres qui défendent l'Homme dans un monde régi par "la course effrénée pour le profit".

Le programme prévoit la projection de sept films tunisiens et étrangers suivie de débats.

Autour de la thématique "la mémoire collective" sera projeté en ouverture (13 mars, 18H00), le film documentaire "Maudit soit le phosphate" de Sami Tlili, un film qui revient sur les événements du bassin minier de Gafsa (sud ouest) en 2008, considéré comme le premier soulèvement populaire étouffé par l'ancien régime.

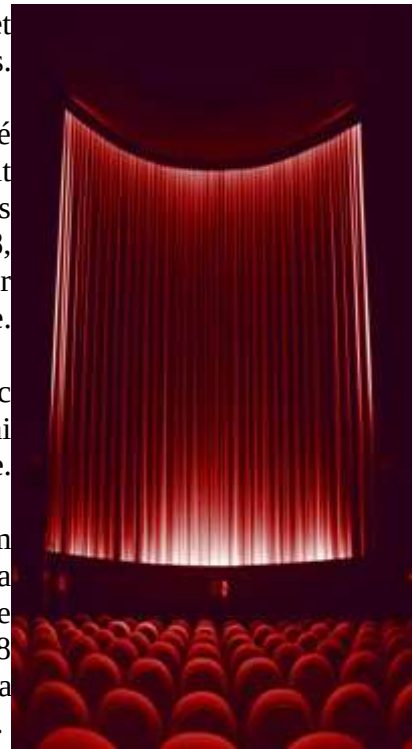
Les cinéphiles auront rendez-vous, jeudi 14 mars (15h00) avec un film sur la thérapie de l'amnésie "Fix me" de Raed Andoni de Palestine.

S'articulant sur le thème de l'éthique de la politique, le film franco-italien "Palazzo delle Aquile" de Stefano Savona sera projeté le jour même (18h00). Ce documentaire est une sorte de chronique de l'occupation de la mairie de Palerme par 18 familles qui s'offre en épopée du droit au logement et de la démocratie telle qu'elle se parle.

Réalisé par Patricio Guzman, le film documentaire "Nostalgie de la lumière" (production Espagne-Allemagne-Franc-Chili) traite de la quête de la mémoire. Programmé pour le vendredi 15 mars (15H00) raconte l'histoire de deux parcours différents: des astronomes qui scrutent les galaxies les plus éloignées en quête d'une probable vie extraterrestre qui, au pied des observatoires, des femmes remuent les pierres à la recherche de leurs parents disparus.

Se présentant comme un road movie poignant qui se déroule en Irak à la fin des années 90, pendant le régime de Saddam Hussein, le doc-fiction "Leaving Baghdad" (production Irak-EAU-Angleterre) sera projeté le vendredi 15 mars (18h00).

Du genre drame le film "Chanson pour Amine" (Espagne-France-Italie) s'articule sur le thème du devoir de la mémoire en racontant le drame des disparitions forcées à travers la vie de



Nassera Dutour, mère algérienne qui depuis la disparition de son fils Amine, a décidé de consacrer sa vie à la construction d'un mouvement de familles des victimes. Elle lutte aujourd'hui pour le droit à la mémoire, la vérité et la justice. Ce film sera projeté le samedi 16 mars (15h00).

Le Long-métrage de Mounir Baaziz "Une vie en dents de scie" sera projeté le 16 mars à partir de 18h00. Le film dresse le portrait de Hlima Jouini, une militante au sein de l'association tunisiennes des femmes démocrates mais aussi de toute une génération de femmes qui ont milité sous les régimes de Bourguiba et de Ben Ali et qui continuent encore le combat sous la menace d'une remise en question de ses acquis.

TSA, 4 MARS, Laghouat : des peines de prison ferme requises contre des manifestants

Laghouat : des peines de prison ferme requises contre des manifestants

Hadjer

Guenanfa

Le procureur de la République près le tribunal de Laghouat a requis, ce mardi 5 mars, cinq ans de prison ferme et 20 000 DA d'amende contre six manifestants et un an de prison ferme et 20 000 DA d'amende contre onze autres, a-t-on appris de Yacine Zaïd, président du bureau de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (Laddh) de cette wilaya.

Ces personnes, dont six sont toujours en prison, sont poursuivies pour « attroupement », « incitation à attroupement » et « destruction de biens publics » après avoir participé à une manifestation le 20 février dernier devant le siège local de l'Agence nationale de l'emploi (Anem), selon lui. « Le verdict sera prononcé le 12 mars prochain », ajoute Yacine Zaïd.

Mercredi, le bureau de la Laddh avait accusé la police d'avoir torturé des chômeurs lors de cette action. « La police, qui est censée protéger les citoyens, [...] a matraqué des chômeurs, les a embarqués dans des commissariats. Elle a torturé sans considération pour obliger de jeunes chômeurs à signer des PV », avait-il indiqué.

Disparus durant les années 1990

De nouveaux dossiers devant l'ONU

le 06.03.13

Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) déposera «très prochainement devant le Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires des Nations unies (GTDFI) de nouveaux dossiers concernant des disparitions forcées des années 1990 qui viennent de lui être signalés», indique un communiqué rendu public hier.

L'annonce du CFDA survient suite à ce qu'il considère comme «insuffisant» : «Le caractère systématique des réponses du gouvernement algérien apportées au GTDFI.» «Sur les 61 cas de disparition forcée déposés par le CFDA, le gouvernement algérien n'apporte aucune réponse satisfaisante et ternit au contraire la mémoire des victimes en les classant de manière systématique dans la catégorie «décédés : éléments armés au sein d'un groupe terroriste neutralisés au cours d'opérations antiterroristes», peut-on lire dans le communiqué. «Le CFDA ne peut que s'indigner face aux réponses apportées par le gouvernement algérien au GTDFI, qui ont été transmises à l'association le 10 janvier 2013», est-il écrit dans le même document.

Le CFDA ajoute que «dans la plupart des cas, il est attesté que la personne disparue a été arrêtée par des militaires, des gendarmes ou des policiers en uniforme, à son domicile ou sur son lieu de travail, souvent en pleine nuit, sous les yeux de la famille, du voisinage ou des collègues. De plus, nombreuses sont les personnes disparues qui ont été vues en vie juste avant leur disparition». Pour le collectif, «face à ces éléments précis recueillis sur la base des témoignages des proches de disparus, le gouvernement algérien se contente d'apporter une réponse systématique et largement insuffisante».

Le CFDA observe que le gouvernement algérien «ne fournit aucune explication ou précision sur les circonstances entourant l'opération antiterroriste ni sur ce qu'il entend par «neutralisés» et encore moins sur les faits qui lui permettent de classer la personne disparue dans la catégorie «décédés». Le caractère systématique de cette réponse démontre qu'aucun examen individuel des dossiers n'a été effectué, traduisant ainsi le manque de volonté des autorités algériennes de collaborer de manière effective avec les instances onusiennes».

Le gouvernement algérien est interpellé par le CFDA pour «apporter une réponse claire et précise aux circonstances des disparitions, en menant des enquêtes effectives, en arrêtant et jugeant les responsables et en assurant une réparation adéquate aux victimes». Enfin, le CFDA précise qu'il continue «son combat pour l'établissement de la vérité, pour que les droits des familles des disparus soient respectés et pour que l'impunité autour de ces crimes soit levée».

Mehdi Bsikri

El Watan, 6 mars, Les chômeurs excédés par le harcèlement judiciaire

La tension monte d'un cran à Laghouat

Les chômeurs excédés par le harcèlement judiciaire

le 06.03.13



© Photo : El Watan

Pour avoir organisé un sit-in devant le bureau de main-d'œuvre local, 23 chômeurs de Laghouat sont accusés «d'attroupement illégal, d'incitation à attroupement et de destruction de biens d'autrui». Les peines requises pour des faits, somme toute, mineurs vont d'une année à 5 ans de prison ferme.

Laghouat.

De

notre

envoyé

spécial

Les chômeurs du Sud ont battu le rappel des troupes. Ils sont venus de Ouargla, Oued Souf, Ghardaïa, El Bayadh, Oued Rhiou, Relizane et Touggourt pour apporter leur soutien à leurs camarades qui ont comparu, hier, devant le juge du tribunal de Laghouat. Ils ont dû racler leurs fonds de poche pour se payer un billet de bus et le seul sandwich de la journée, mais ils sont là à donner de la voix, de bon matin, en face d'un tribunal transformé en forteresse imprenable par des escouades de policiers au

regard soupçonneux et scrutateur.

Pour le gîte, la solidarité s'est organisée à leur arrivée, la veille au soir. Chaque chômeur de Laghouat a pris en charge un ou deux camarades d'infortune.

La fameuse hospitalité des gens du Sud les a également poussés à cotiser pour offrir un délicieux couscous aux truffes et un thé avec des cacahuètes à leurs hôtes. Massés sur le trottoir en face du tribunal, banderoles et emblème national déployés, ils crient leur rejet de l'exclusion et de l'injustice sous toutes ses formes. Ils revendiquent principalement leur droit inaliénable à un emploi, mais aussi l'arrêt des brutalités policières et des arrestations qu'ils n'arrêtent pas de subir. Hier matin, donc, ils tenaient un sit-in de soutien à l'heure où leurs camarades étaient appelés à la barre.

Diplômes brûlés

Les contrôles policiers à l'entrée du palais de justice sont stricts et rigoureux. La présence d'un journaliste d'El Watan est franchement indésirable. L'accès nous est refusé aux grilles du palais, une première fois, puis à l'entrée de la salle d'audience par des agents particulièrement zélés. Il a fallu parlementer longtemps et surtout se montrer ferme en demandant aux policiers d'assumer la responsabilité d'un refus injustifié pour qu'on daigne enfin nous accorder le fameux sésame. A l'intérieur de la salle d'audience, ils sont 23 prévenus à s'entendre dire par le juge qu'ils sont accusés «d'attroupement, d'incitation à attroupement et de destruction de bien d'autrui». En fait de destruction, il s'agit du démantèlement de la grille en fer forgé de l'Agence nationale pour l'emploi (ANEM).

La genèse de l'affaire remonte au 20 février dernier lorsque des dizaines de chômeurs s'étaient rassemblés devant les locaux du bureau de main-d'œuvre local. La veille, un autre rassemblement avait eu lieu au même endroit. Des chômeurs, universitaires pour la plupart, avaient brûlé publiquement leurs diplômes. Hier, le rassemblement qui était pourtant pacifique, a fait l'objet d'un assaut de la part de policiers qui n'ont pas hésité à se jeter à bras raccourcis sur les protestataires. Sans sommation et sans leur intimer l'ordre de se disperser, comme auront à le souligner au cours de l'audience leurs avocats.

Les policiers, comme à leur habitude, oserions-nous dire, chargent les protestataires à coups de matraque, de coups de poing et de pied.

Les coups et les insultes ayant trait à l'honneur des mères et des sœurs n'ont cessé de pleuvoir dru sur les chômeurs.

On arrête également à tour de bras. Selon des témoignages que nous avons recueillis auprès des concernés, les brutalités se sont poursuivies au commissariat de la ville. Pis encore, aucun des citoyens brutalisés ne pourra se faire établir de certificat médical, même ceux qui seront conduits plus tard à

l'hôpital. Pour aller jusqu'au bout de l'arbitraire, le médecin légiste, habilité à faire les constats de brutalités physiques et à fournir des certificats médicaux, est poussé à prendre un congé. Pour le procureur de la République, aucun des prévenus n'a témoigné avoir subi des violences physiques. Les procès-verbaux qu'ils ont signés dans le commissariat de police ne mentionnent nullement les brutalités... policières. «Amn dhalem, sidi errais !», «une police injuste Monsieur le président !», crierà l'un des prévenus à l'adresse du juge. A l'issue de l'audience des prévenus, qui aura duré un peu plus de quatre heures, c'est le procureur qui crée la surprise en demandant des peines de cinq ans à une année de prison ferme.

Rendez-vous demain à ... Hassi Messaoud

Les prévenus ont reçu le soutien du bureau local de la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADDH) qui a mis à leur disposition des avocats venus des quatre coins du pays. Présent à l'audience, Yacine Zaïd, figure emblématique des luttes syndicales et des droits de l'homme, n'a cessé de déployer des efforts depuis des jours et des semaines pour porter assistance aux prévenus. Les avocats montent au front les uns après les autres pour démonter les accusations pièce par pièce. Les plaidoiries sont souvent brillantes et passionnées. «De statut de victimes de l'administration et de l'injustice sociale, ces hommes qui n'ont fait que réclamer un droit garanti par la Constitution se retrouvent au banc des accusés», dira l'un des avocats.

En fin d'après-midi, le juge met le verdict en délibéré jusqu'au 12 mars pour les prévenus, divisés en deux groupes distincts. A cause d'un couteau qu'on aurait, soi-disant, retrouvé sur eux, les accusés du premier groupe repartent menottés dans leurs cellules. Dehors, les autres chômeurs remballent leurs banderoles et leur mégaphone. Ils se donnent rendez-vous demain, à Hassi Messaoud. Selon maître Ahmim Noureddine, avocat de la partie civile, ce procès comporte deux aberrations. Pour les deux groupes de prévenus, ceux qui sont toujours détenus et ceux qui comparaissaient librement, le procureur a requis des peines d'emprisonnement de cinq ans de prison ferme pour le premier groupe et d'une année de prison ferme pour le deuxième.

Et pourtant, il s'agit des mêmes chefs d'accusation à la virgule près. La deuxième aberration est que ces peines excèdent la limite prévue par la loi dans de tels cas et qui est de 6 mois à 3 ans de prison. «5 ans de prison ferme c'est bien au-delà de ce qui est prévu par la loi», s'indigne l'avocat. Aujourd'hui, un autre groupe de 19 chômeurs comparaît devant le juge à Hassi Messaoud. Ainsi donc, au moment où les scandales de corruption au sein de Sonatrach montrent comment des milliards de dollars partent en pots-de-vin, la justice accuse les chômeurs du Sud d'avoir réclaté du travail. Ironie du sort, eux qui ont vu toutes les portes se fermer devant eux se retrouvent accusés d'en avoir forcé une...

Djamel Alilat

El Watan, 8 mars, les femmes arabes devraient plus regarder le parcours des Algériennes

8 mars : les femmes arabes devraient plus regarder le parcours des Algériennes

Le 08.03.13



| © AFP

Il y a celles que la libération de la parole a permis de dénoncer plus fort les agressions dont elles sont victimes. Celles qui se retrouvent exposées à de nouveaux dangers pendant que les hommes sont mobilisés au front. Ou encore celles dont les nouveaux dirigeants aimeraient davantage contrôler les mœurs.

Des révolutions arabes, Égyptiennes, Syriennes et Tunisiennes ont déjà tiré une leçon : même les acquis que l'on croit à jamais gagnés peuvent être remis en question pour ramener la femme à un statut inférieur. Et ça, alors que leur pays n'a pas connu de «printemps arabe», les Algériennes ne l'ont jamais perdu de vue. «Sans doute parce que depuis la guerre de libération à laquelle elles ont participé pour finalement se voir exclues de la vie politique, les Algériennes ont toujours dû se battre, pied à pied. Elles ne s'en laissent pas compter», analyse Fatma Oussedik, chercheuse et sociologue, membre du réseau Wassyla, coalition de plusieurs associations algériennes pour une meilleure prise en charge et orientation de femmes et d'enfants victimes de toutes sortes de violences.

A l'inverse des Tunisiennes, toujours montrées en exemple, qui aidées par Bourguiba, ont cru que la sécularisation de leur société est irréversible. «Pendant que dans les années 70/80, les femmes algériennes luttent pour le droit à la citoyenneté, les Tunisiennes vivaient déjà sur leurs acquis», note aussi Nassera Merah, militante féministe, auteure de travaux sur la mémoire de la lutte des femmes. «La société tunisienne a régressé. Ce n'est pas le cas de l'Algérie où les mentalités ont évolué, relève Djabria Naili, secrétaire générale de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme. Contrairement aux années 1970, une femme n'a plus besoin de demander à un homme l'autorisation pour travailler. Pour autant, il reste du chemin à parcourir. Trop souvent, quand une femme est victime d'une agression, elle passe du statut de victime à celui de coupable aux yeux de la société.» Fatma Oussedik insiste tout de même sur l'évolution du statut de la femme «que l'on doit analyser à l'échelle de cinquante ans, pas de dix ou quinze ans». Et là, les chiffres parlent tous seuls.

Double oppression

A commencer par celui de l'alphabétisation. Au lendemain de l'indépendance, elles étaient 92% à ne savoir ni lire, ni écrire. Aujourd'hui, elles sont à peine plus de 10%. «Pourtant, les Algériennes ont eu à subir une double oppression, rappelle Nassera Merah. D'abord celle de la colonisation puis celle des nationalistes qui leur ont bloqué l'accès à l'éducation au moment où les Français avaient décidé de l'instruction des filles.» Le chiffre est remarquable à l'échelle du Monde arabe où malgré des progrès considérables, les deux tiers des analphabètes sont encore... des femmes.

Les Nations unies, qui n'espèrent pas d'amélioration avant 2040, explique en partie ce déséquilibre par la baisse des dépenses publiques dans l'éducation depuis 1995. Or entre 1990 et 2001, l'Algérie mettait en place un projet spécifique d'alphabétisation à destination de la femme et de la jeune fille. Les Algériennes sont aussi parmi les plus nombreuses sur les bancs des universités (60% toutes disciplines confondues, y compris dans celles jusque-là plutôt masculines, comme le génie civil, l'informatique, la géologie). «Une situation que l'on doit aussi au fait que notre université est gratuite, ce qui n'est pas le cas en Egypte», précise Nassera Merah.

Brodeuses

Sur le marché du travail, le statut des Algériennes est aussi un des meilleurs. D'après la dernière étude comparative de la Confédération syndicale internationale sur la législation du travail dans huit pays arabes, même si «les femmes sont concentrées dans le secteur informel et l'agriculture» et que «80% des femmes actives opèrent dans le secteur de la santé ou de l'éducation», la protection des droits des travailleuses est globalement bonne. «En Egypte, les femmes qui travaillent sont exposées à de nombreuses discriminations qui en font les travailleurs égyptiens les plus vulnérables et les plus pauvres», souligne le rapport.

«Les lois du travail ne s'appliquent même pas aux femmes qui travaillent dans le domaine de l'agriculture ou le travail domestique», sans protection en matière de santé, de sécurité. Elles ne sont pas, non plus, autorisées à adhérer à un syndicat. En Tunisie ? Le taux de participation des femmes

n'est que de 25/27%, soit moins de la moitié que celui des hommes. Fortement représentées dans le secteur public, elles sont aussi très peu nombreuses à accéder à des postes de responsabilité. «De telles statistiques s'expliquent aussi parce qu'à un moment donné, l'Etat, en voulant démocratiser l'enseignement et assurer l'accès gratuit à la médecine pour tous, a dû exercer une pression sur les salaires. Et la meilleure manière d'exercer cette pression, c'était de recruter des femmes, reconnaît Fatma Oussedik. Mais les femmes se sont accrochées. Et aujourd'hui, on voit de petites brodeuses de La Casbah transformées en chefs d'entreprise !»

Katia Bengana

Si le mouvement féministe algérien est avant tout un combat de classes moyennes, de revendications sociales et économiques, «c'est par la résistance aux intégristes dans les années 90, la mobilisation contre le harcèlement sexuel dans les années 2000 et les campagnes actuelles contre les violences faites aux femmes qu'il a pu rayonner au-delà de nos frontières», rappelle Soumia Salhi, présidente de la Commission des femmes travailleuses et de l'Association pour l'émancipation de la femme. Malgré les obstacles dressés par le système pour dévitaliser la société civile, «le mouvement des femmes est celui qui pousse encore aujourd'hui le plus loin la réflexion sur les fondements de l'Etat. Le dépôt de projet de loi contre les violences faites aux femmes (déposé en janvier 2012 par le Collectif Stop à la violence, les droits aux femmes maintenant ! ndlr) en est un bon exemple. La question de la violence est partout posée mais nous questionnons l'Etat sur sa capacité à protéger les femmes. Pendant la décennie noire, Katia Bengana et Karima Belhadj, première femme, fonctionnaire de police, assassinée, sont mortes d'avoir été seules.»

Des victoires, il y en a. La condamnation de Said Lamrani, ex-directeur de la Chaîne 4, jugé coupable de harcèlement sexuel contre trois journalistes et une scripte à six mois de prison avec sursis et une amende, en est une. Bien que controversé parmi les militantes elles-mêmes, l'article 12-03 sur les quotas de femmes dans les assemblées en est une autre. Au moins sur le plan du symbole. L'Algérie est aujourd'hui le premier pays arabe sur 139 pays à avoir la plus importante représentation féminine dans son Parlement (avec 146 députées).

Essoufflement

Ce sont ces victoires que la plupart des féministes revendiquent. Tant pis si d'autres pointent du doigt la relativité des chiffres ou l'essoufflement du mouvement. «Il ne faut pas regarder les statistiques de manière superficielle, prévient Fadhila Chittour-Boumendjel, vice-présidente du réseau Wassyla. Si tous les indicateurs montrent que les femmes ont accès aux soins, à l'éducation, et même aux places publiques, une force au sein même de la société résiste à cette émancipation. Tant que nous vivrons dans une société autoritaire et un système patriarcal, nous ne pourrons servir d'exemple à personne.» Maya Azeggagh, chef de projet à l'association Rés'Art, réseau d'artisanat d'art algériennes, est aussi pessimiste.

«Le combat des femmes s'essouffle et avec la nouvelle loi sur les associations, il faut s'attendre à un nouveau recul. Si on n'est pas soutenues, si on n'a pas les moyens d'imaginer, croire en une autre réalité que celle qu'on nous propose, le mouvement va se scléroser. Nous devons nous replier et trouver d'autres stratégies. Multiplier les rencontres et les réunions, nous constituer en une force de propositions.» Sabrina Zouaoui, militante associative qui participe à la création d'un nouveau mouvement dont un des objectifs sera d'obtenir l'abrogation du Code de la famille, pense que la lutte féminine a déjà amorcé un nouveau virage.

«Je dirais que depuis deux ans, le nombre d'associations de lutte pour les droits des femmes a explosé dans tout le pays. Mais il est vrai qu'elles ne sont pas très visibles, car elles ne savent pas communiquer efficacement. Et, ajoute-t-elle, phénomène nouveau : les jeunes, celles qui ont entre 20 et 30 ans, veulent s'impliquer. Elles se sentent très concernées par leurs droits, notamment économiques et sociaux.»

Minijupe

Mounia, professeur à l'université de Blida, note aussi un changement dans son public de jeunes étudiantes, pour l'essentiel venues de l'intérieur du pays. «En 2009, j'avais 100% de hidjab en classe. Aujourd'hui, elles ne sont que 80%», remarque-t-elle. Pour Sabrina, cela ne fait pas de doute, cela est très révélateur du «combat quotidien» que les femmes sont en train de mener, pas tant contre les lois de la République mais contre le conservatisme de la société. Fatma Oussedik confirme. «Il ne faut pas croire que tout est acquis ! Les filles luttent contre leur propre famille pour faire des études, contre leur père ou contre leur frère qui s'est fait éjecter du système scolaire en troisième.

Alors, c'est vrai, elles sont nombreuses à porter le hidjab mais je préfère les voir en hidjab dans un amphithéâtre qu'en minijupe à la maison ! Elles négocient avec l'espace pour sortir et le voile est un élément de négociation. Une fois qu'elles l'ont mis, elles disent : «Voilà, je l'ai mis. Allez, maintenant, parlons d'autre chose. De mon rapport à l'autorité, de salaires, du logement, etc.» Soumia Salhi préfère aussi rester optimiste. «L'Algérie des 800 000 étudiantes de 2013, l'Algérie des femmes politiques et des femmes juges, l'Algérie de la multitude d'associations féminines et de la parole militante, cette Algérie féminine qui a survécu et qui a repris sa marche en avant permet l'espoir, conclut-elle. Pour toutes celles qui affrontent, dans notre région des projets de régression fondamentalistes.»

8 Mars : les familles de disparus interpellent Bouteflika

«Monsieur le président de la République, à l'occasion de la Journée internationale sur les droits de la femme, nous voudrions vous rappeler qu'il y a vingt ans déjà que nous attendons le retour de nos enfants.» C'est ainsi que le Collectif des familles de disparus en Algérie a interpellé le président Bouteflika dans une lettre rendue publique hier. «Vous savez, Monsieur le Président, nous, mères, épouses, sœurs et filles, continuerons à attendre, car nous ne pourrions jamais croire Monsieur le Président, que nos chers disparus sont morts même si ça fait vingt ans», lit-on dans cette lettre.

«Monsieur le Président, jusqu'à quand allons-nous nous heurter au silence incessant des autorités administratives et judiciaires ? Le silence des casernes, des gendarmeries et des commissariats à qui nous nous sommes adressées le jour même de l'enlèvement. Le silence de ces agents qui nient toute participation à l'arrestation, alors même que nous les avons vus de nos propres yeux, venir arrêter nos enfants. Le silence de toutes ceux-là mêmes qui refusent de nous donner des informations sur le sort de nos proches et qui refusent d'enregistrer nos plaintes. Le silence de la justice aussi», écrit le CFDA. Et en conclusion de cet appel au Président : «L'heure est venue pour le peuple algérien de se donner les moyens d'assumer son Histoire dans toute sa complexité. Nous affirmons le droit de savoir de toutes les mères, les épouses, les sœurs et les filles, le droit de tous les citoyens de rechercher sans entraves et d'établir la Vérité sur les causes de la violence depuis 1988, le droit d'établir la responsabilité des acteurs de ce conflit.»

Par : Adlène Meddi

Mélanie Matarese, Nassima Oulebsir

TSA, 9 mars, Plusieurs militants et membres de familles de disparus arrêtés par la police lors d'un rassemblement à Alger

Plusieurs militants et membres de familles de disparus arrêtés par la police lors d'un rassemblement à Alger

Hadjer

Guenanfa

Plusieurs membres de l'Association des familles de disparus et des militants des droits de l'Homme ont été arrêtés, ce samedi 9 mars, à Alger, a appris TSA auprès de Hacène Ferhati, membre de SOS Disparus. Ils participaient à une manifestation à la Place du 1^{er} Mai à Alger organisée par SOS Disparus à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

« Ils ont arrêté 25 membres des familles de disparus dont un vieux âgé de 85 ans mais aussi des militants de Raj [Rassemblement action-jeunesse] et d'Amnesty international [AI] qui sont venus pour nous soutenir », a-t-il précisé. « Leur objectif était de casser la manifestation avant qu'elle ne commence », ajoute Hacène Ferhati.

Vers 12 h 30, les personnes arrêtées et conduites au commissariat d'El Madania n'avaient toujours pas été relâchées, selon lui.

El Watan, 10 mars, Sit-in hier à Alger

SOS Disparus

Sit-in hier à Alger

le 10.03.13

Rassemblées devant le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), les familles de disparus, accompagnées de militants indépendants ou activant au sein d'organisations, ont scandé plusieurs slogans.

«Rendez-nous nos enfants, où sont nos proches ? Justice et vérité, justice endormie», pouvions-nous entendre. Des passants s'attroupaient sur le trottoir d'en face, tandis que les automobilistes ralentissaient quelques instants pour lire les pancartes. Les policiers quadrillaient le périmètre. Avant le sit-in, ils avaient déjà procédé à l'arrestation de jeunes qui avaient répondu positivement à l'appel lancé par SOS Disparus. Initialement, le rassemblement devait se tenir à la Grande-Poste.

Mais suite à la rafle des policiers, les organisateurs se sont repliés vers la place du 1er Mai. C'est là que, trente minutes plus tard, les policiers et les unités républicaines de sécurité (URS) ont embarqué des jeunes militants. Le rassemblement de SOS Disparus a également été organisé à l'occasion du 8 mars, Journée internationale des droits de la femme, pour rendre hommage aux mères, épouses, filles et sœurs des disparus. «Elles continuent à demander la vérité sans contrepartie. Elles ne se sont jamais découragées. Ce rassemblement est pour nous l'occasion de saluer leur combat», a déclaré un membre de l'association.

Mehdi B.

RASSEMBLEMENT À ALGER DES FAMILLES DE DISPARUS

Près de 40 personnes embarquées par la police

Par Ilhem TERKI - Dimanche 10 Mars 2013

Un dispositif sécuritaire impressionnant a été déployé hier, au niveau d'Alger-Centre où devrait se tenir un rassemblement des familles de disparus.

Tôt dans la matinée, des centaines de policiers ont bouclé les accès aux lieux où étaient prévus les deux rassemblements. Près de quarante personnes ont été embarquées par les policiers. Des dizaines de mamans, épouses, filles de disparus ont organisé, hier, deux rassemblements à Alger, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Les femmes présentes sur place, scandaient à tue-tête des slogans hostiles au pouvoir, pour exiger «la vérité et la justice» sur le sort de leurs enfants. Les deux rassemblements ont duré toute la matinée d'hier, avant d'être «débusqués» par les services de sécurité.

Les manifestants scandaient: «Pouvoir assassin» «Ya Nezar ya djazzar ditou wladna madar» ou pire encore «Houkouma irhabiya». «Notre manifestation a été une réussite, on a pu rassembler plus de 80 familles de disparus la plupart d'entre elles ont répondu à notre appel», a indiqué Hacène Ferhati, frère d'un disparu et membre fondateur du collectif SOS Disparus. «Les familles de disparus ont été chassées par les services de sécurité et plus de 20 personnes ont été embarquées par la police», a-t-il encore souligné. «Nos problèmes ne sont pas résolus et c'est notre droit absolu de connaître le sort des nôtres». Il souligne que la mobilisation pour leur cause ne faiblit pas et il en veut pour preuve: «Les mamans et épouses des disparus, le réseau d'avocats, les militants des droits de l'homme, Amnesty International, des députés du FFS, et des associations nous ont soutenus». M.Ferhati rappelle aussi la bataille habituelle des familles victimes de disparitions. «Les parents des disparus sont venus pour réclamer haut et fort la vérité sur le sort de leurs enfants disparus. On ne veut que la vérité, qu'ils nous répondent pour qu'on puisse faire notre deuil et retrouver la paix morale.» Me Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (Cncppdh) affirme: pour sa part, que «les parents des disparus ont le droit absolu de connaître le sort de leurs enfants, ou proches victimes d'une disparition, c'est leur droit légitime de se rassembler pour réclamer des réponses et découvrir la vérité dans un cadre régulier». Il ajoute que «rien de nouveau pour le moment sur les victimes de disparition pour le dévoiler». Par ailleurs, et à l'occasion de la Journée mondiale de la femme, le collectif des familles de disparus en Algérie a envoyé une lettre au président de la République pour réclamer la vérité sur le sort de leurs proches disparus.

«A l'occasion de la Journée mondiale de la femme, nous voudrions vous rappeler qu'il y a vingt ans déjà que nous attendons le retour de nos enfants. le jour ou la nuit, des militaires, des gendarmes ou des policiers en uniforme sont venus les chercher jusque dans leur maison ou sur leurs lieux de travail, et ils les ont emmenés sous les yeux impuissants de la famille, des voisins ou des collègues», ajoutant que: «Vous savez, M.le Président, nous, mères, épouses, soeurs et filles, nous continuerons à attendre, car nous ne pourrons jamais croire, M.le Président, que nos chers disparus sont morts même si ça fait vingt ans.» «Jusqu'à quand allons-nous nous heurter au silence incessant des autorités administratives et judiciaires?», ajoute la même missive adressée au chef de l'Etat.

Mémoire sélective

le 11.03.13

En dépit des indemnisations versées aux familles des disparus qui ont accepté l'aide de l'Etat, les ayants droit concernés continuent de battre le pavé pour réclamer la vérité sur la disparition de leurs proches. Présentées comme étant de sensibilité islamiste proche du parti dissous, ces familles, ou du moins nombre d'entre elles, regroupées ou non au sein du Collectif des familles des disparus, avaient pendant des années institué le mercredi comme journée de protestation devant le siège du CNCDDH, avant de renoncer à cette forme d'action devant la fermeté des services de sécurité. Samedi, l'organisation a appelé ses membres à un sit-in devant la Grande-Poste, à Alger, avant d'être dispersée, comme à l'accoutumée, par les forces de l'ordre.

Il faut reconnaître à ce collectif un activisme constant et un engagement sans faille, en Algérie et à l'étranger, à travers ses relais pour médiatiser sa cause et sensibiliser les gouvernements des autres pays et les organisations internationales des droits de l'homme autour de ce dossier. L'objectif étant de les amener à faire pression sur l'Etat algérien en vue de faire la lumière sur les nombreux cas non élucidés des disparus que plaide le Collectif des familles de disparus en Algérie. Sans faire dans la discrimination entre un disparu et un autre en fonction de la sensibilité politique, des croyances, de la profession ou d'autres considérations aussi condamnables qui seraient à l'origine du recours aux enlèvements non élucidés qualifiés de disparitions forcées par le Collectif, force est de constater que la défense de ce dossier par certaines organisations de la société civile emprunte une voie étroite, à sens unique, pour ne s'intéresser qu'à une catégorie de disparus.

Ceux proches de la mouvance islamiste. Personne ne peut contester aux familles de ces disparus le droit de connaître la vérité sur la disparition de leurs proches. Il faudrait seulement que cette quête légitime pour la manifestation de la vérité se fasse loin de toute instrumentalisation et surenchère politique. Il faudrait aussi que le même engagement soit également entrepris en faveur des victimes du terrorisme pour que le travail de mémoire réclamé ne soit pas tronqué et sujet à caution. Car, faut-il le rappeler, des disparus, il y en a des deux côtés. Dans les milieux islamistes autant que dans le camp des démocrates ou de simples citoyens, sans engagement politique qui ont payé de leur vie leur obstination de ne pas porter le hijab, de continuer de chanter, d'enseigner... dans le climat d'alors de terreur et d'interdits imposés par les activistes islamistes à la société algérienne.

Aujourd'hui encore, il y a des journalistes, à l'instar de notre confrère Kaddour Bouselham du quotidien Horizons, des militaires, des appelés du service national, des citoyens de tous horizons enlevés par les terroristes, tués, jetés au fond d'un puit ou enterrés quelque part dans la nature, privant aussi leurs parents du droit tout aussi légitime de faire leur deuil. Très actives pendant les

années de feu, les associations de victimes du terrorisme sont devenues aphones et moins combatives pour celles qui n'ont pas déserté le terrain. La recherche de la vérité sur cette période sombre de l'histoire ne doit être ni sélective ni parcellaire.

Omar Berbiche

Le Temps, 12 mars, Ksentini pour une constitution non révisable pour une longue durée

12-03-2013

POLITIQUE

Ksentini pour une constitution non révisable pour une longue durée

Le président de la Commission nationale de promotion et de protection des droits de l'homme (CNPPDH), M. Farouk Ksentini a relevé la nécessité d'élaborer une constitution non révisable pour une durée de 50 ans au moins, affirmant qu'il est préférable de procéder à cette révision avant la présidentielle de 2014.

Dans un entretien paru mardi dans le quotidien "El-Khabar", M. Ksentini a proposé que "la constitution soit révisée une seule fois tous les 50 ans ou plus", estimant qu'il est "inconcevable d'y introduire des amendements tous les cinq ans".

Le président de la CNPPDH a souligné l'importance de soumettre le projet de révision de la constitution à referendum quand il s'agit de l'équilibre du pouvoir, mais s'il s'agit de la limitation des mandats présidentiels, il suffit qu'il soit soumis au parlement".

Concernant la date de la révision de la constitution, M. Ksentini a estimé qu'il "est préférable d'y procéder avant la présidentielle de 2014", soulignant que "le système semi-présidentiel est le plus adéquat pour l'Algérie car il permet une co-existence dans la cohésion entre le président et le parlement".

Il est nécessaire "d'introduire un nouvel article qui prévoit que le président soit le garant de la constitution" et d'un autre article qui stipule que "l'armée soit le gardien de celle-ci", a-t-il précisé.

Par ailleurs, le président de la CNPPDH a indiqué que le problème de la justice en Algérie réside dans "le paradoxe qui existe entre les textes régissant le secteur tels que la constitution, le statut de la magistrature et les lois civiles stipulant que le juge obéit à sa conscience et à la loi uniquement et la réalité du secteur".

La solution "ne serait pas nécessairement d'augmenter les salaires des magistrats ou de leur accorder plus d'avantages (...) mais consiste à garantir l'indépendance des magistrats, à lever toutes les pressions auxquelles ils font face, à les maintenir dans leurs postes et à limiter les décisions de mutation".

TSA, 13 mars, Laghouat : trois chômeurs condamnés à de la prison ferme pour avoir manifesté devant le siège de l'Anem

Laghouat : trois chômeurs condamnés à de la prison ferme pour avoir manifesté devant le siège de l'Anem

Hadjer Guenanfa

Trois chômeurs ont été condamnés, ce mardi 12 mars, à Laghouat à un mois de prison ferme et un autre avec sursis pour « attroupement armé » et « agression contre des agents de l'ordre », a-t-on appris auprès de M^e Abdelkader Cheknane, l'un des avocats de la défense. Plus d'une dizaine de chômeurs ont été interpellés, le 20 février dernier, lors d'une manifestation devant le siège local de l'Agence nationale de l'emploi (Anem).

Plusieurs autres manifestants poursuivis dans la même affaire pour « attroupement », « incitation à attroupement » et « destruction de biens d'autrui » ont été acquittés, selon M^e Cheknane. « Les trois manifestants qui ont été condamnés à un mois de prison ferme seront libérés dans une semaine, car ils ont déjà passé trois semaines en détention », précise Yacine Zaïd, président du bureau de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) à Laghouat.

Dans un communiqué publié le 27 février, le bureau de la LADDH à Laghouat avait accusé la police de torture contre des chômeurs interpellés lors de cette action. « La police, qui est censée protéger les citoyens, [...] a matraqué des chômeurs, les a embarqués dans des commissariats. Elle a torturé sans considération pour obliger de jeunes chômeurs à signer des PV », précisait le communiqué.

L'Expression, 13 mars, Fin de la visite du président du parlement français à Alger. Bartolone repart séduit par Bouteflika

FIN DE LA VISITE DU PRÉSIDENT DU PARLEMENT FRANÇAIS À ALGER Bartolone repart séduit par Bouteflika

Par **Brahim TAKHEROUBT** - Mercredi 13 Mars 2013



Bouteflika recevant le président du Parlement français

«Je ne suis pas près d'oublier les moments que j'ai passés avec le Président Bouteflika, dans ma vie politique, ce sont des moments qui compteront», a confié le président de l'Assemblée nationale française.

Désormais, entre l'Algérie et la France il y a un avant et un après la visite du président François Hollande à Alger. Cet état d'esprit ressort dans les propos tenus avant par le président de l'Assemblée nationale française Claude Bartolone. «Les relations entre nos deux pays sont entrées dans un nouvel âge et c'est dans l'ambiance de ce nouvel âge que nous avons évoqué toutes les questions et tous les sujets, toutes les questions avec les députés, le Premier ministre, les sénateurs et le président de la République. On a essayé d'avancer dans une dimension humaine», a déclaré avant-hier, Claude Bartolone, lors de la conférence de presse qu'il a organisée à la résidence de l'ambassade de France à Alger. «Dans cette ambiance de sérénité, on a noté l'importance des mots dits par le président Hollande lors de sa visite en Algérie. Nous avons besoin de ces mots», a ajouté Bartolone. Et pour souligner l'impact de cet élan de sympathie né de la visite de M.Hollande, il a ajouté que la visite de cette délégation parlementaire entre dans le cadre de la grande commission interparlementaire France-Algérie qui ne «s'est pas réunie depuis 2008». Aussi, les questions de l'émigration, la circulation des personnes, de la mémoire, les relations

économiques et commerciales, ainsi que la crise au nord du Mali ont été au menu des discussions.

Le président de l'Assemblée nationale française a avoué qu'il a été particulièrement séduit par l'analyse du Président Bouteflika. «Je ne suis pas près d'oublier les moments que j'ai passés avec le président Bouteflika, dans ma vie politique, c'est un moment qui comptera», a-t-il souligné.

S'agissant de la question de la mémoire, M.Bartolone a affirmé que «nous ne voulons pas que la question de la mémoire soit interprétée d'un seul côté. Le président François Hollande a trouvé les mots qu'il faut pour parler sans tabou de cette question lors de sa visite à Alger. Il a ouvert une nouvelle page. Nos interlocuteurs ont noté la force des mots du président Hollande qui a ouvert une nouvelle page. On doit donner sa chance à ce nouvel âge». Au sujet de la circulation des personnes il a indiqué que la situation s'est améliorée depuis ces dernières années puisque «75% des demandes de visas reçoivent une réponse positive et les choses vont s'améliorer encore davantage», a-t-il déclaré, non sans relever que le problème de la circulation des personnes se pose également pour les Français voulant se rendre en Algérie. Dans ce sens, il a suggéré à demi-mot une réciprocité dans l'attribution des visas aux Français surtout pour les patrons de PME/PMI voulant travailler en Algérie. Au sujet des immigrés algériens en France, une commission créée à cet effet se chargera d'étudier profondément cette question. «Une commission mise en place viendra dans les prochains jours à Alger et se penchera sur le dossier des travailleurs immigrés», a indiqué le président de l'AN française sur ce point. Interrogé sur la question des investissements et l'effet de la règle des 51/49%, le conférencier a soutenu que le problème ne se pose pas pour les grands groupes français de même que cette règle «n'effraie pas non plus les PME». La seule tracasserie, comme il l'a déjà souligné, tient à l'attribution des visas aux employés de ces entreprises. Il en veut pour preuve toutes les entreprises françaises établies en Algérie et qui arrivent à réaliser beaucoup de choses et créer de l'emploi. Pour le Mali, l'hôte d'Alger a souligné que «s'il y a des exactions au Mali, nous voulons qu'elles connaissent des suites judiciaires, nous voulons une commission des Nations unies pour éviter des vengeances». Il ajoute, par ailleurs, qu'«il ne peut pas y avoir d'intervention militaire sans suite politique à cette crise». Hier, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a accusé des soldats de l'armée malienne d'avoir mené, depuis l'intervention française dans le nord du pays en janvier, des représailles à l'encontre de plusieurs groupes ethniques demandant au Mali une enquête à ce sujet.

Par ailleurs, le président de l'Assemblée nationale française, Claude Bartolone, s'est promené lundi, au troisième jour de sa visite de travail en Algérie, dans la mythique citadelle d'Alger, la

Casbah.

Oubliant le protocole, Bartolone, accompagné des membres de sa délégation parlementaire, s'est laissé quelque peu perdre dans les dédales des ruelles fraîches de la Casbah. M.Bartolone n'a pas pu résister à la saveur d'une carantita saupoudrée de sel, de cumin et de poivre.

Le Temps, 17 mars, Réconciliation nationale: l'Algérie a prouvé qu'elle était un pays de "tolérance et de dialogue" (Ksentini)

17-03-2013

POLITIQUE

Réconciliation nationale: l'Algérie a prouvé qu'elle était un pays de "tolérance et de dialogue" (Ksentini)

L'Algérie a prouvé, en menant avec succès sa politique de réconciliation nationale, qu'elle était un pays "de tolérance et de dialogue", a affirmé samedi à Alger le président de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), M. Farouk Ksentini.

Invité de l'émission "Niqache al-Ousboue" (Débat de la semaine) de la chaîne I de la Radio nationale, M. Ksentini a déclaré que "l'Algérie a prouvé qu'elle est un pays de tolérance et de dialogue grâce au succès de sa politique de réconciliation nationale qui a consacré paix et stabilité".

En vue de préserver cette paix civile, M. Ksentini a appelé à la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, notamment en ce qui concerne le kidnapping et l'assassinat d'enfants plaidant pour la condamnation à la peine capitale de façon "exceptionnelle" des auteurs de tels actes.

Par ailleurs, M. Ksentini a évoqué la lutte contre la corruption appelant à la révision de la loi sur la corruption de 2006. Concernant la situation des droits de l'homme en Algérie, M. Ksentini a indiqué que le rapport qu'il devra soumettre la semaine prochaine au président de la République qualifie cette situation de "modeste" et met en avant les lacunes enregistrées dans le domaine de la santé et de la justice.

S'exprimant sur les prisonniers algériens détenus dans les prisons irakiennes, M. Ksentini a indiqué qu'une délégation algérienne se rendra prochainement en Irak pour leur transfèrement vers l'Algérie. Concernant l'affaire de l'enfant algérien Islam Khoualed détenu au Maroc pour une "affaire de mœurs", il a précisé que les choses "vont dans le bon sens", se disant confiant en le magistrat marocain qui, selon lui, innocentera Islam.

M. Ksentini a, par ailleurs, souligné la nécessité de prendre des mesures "urgentes" pour améliorer la situation sociale de la population du Sud algérien, tout en saluant les efforts consentis par les autorités concernées dans ce sens.

DROITS DE L'HOMME

Ksentini remettra son rapport à Bouteflika

Dimanche 17 Mars 2013



Le président de la Commission nationale de promotion et de protection des droits de l'homme (Cnppdh), Me Farouk Ksentini, a affirmé, hier à Alger, qu'il présentera au président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, d'ici la semaine prochaine le rapport annuel sur la situation des droits de l'homme en Algérie. Invité de l'émission Nikache al ousboue (débat de la semaine) de la chaîne I de la Radio nationale, Me Ksentini a indiqué que ce rapport qui sera soumis la semaine prochaine au président de la République révèle que la situation des droits de l'homme en Algérie est «modeste» et cela est la vérité». Le rapport comporte «diverses lacunes dans nombre de domaines notamment la justice et la santé», a-t-il précisé. «Il n'y a pas de décisions judiciaires de qualité et conformes» en Algérie, a-t-il dit avant de relever que les magistrats sont supposés être les premiers à défendre les droits humains. Concernant le secteur de la santé, Me Ksentini a fait remarquer que ce dernier faisait face à une grande «crise», insistant sur la nécessité de trouver des solutions «radicales» pour remédier à la situation.

Evoquant les activités de la commission, il a annoncé que son instance effectuera prochainement des visites dans les prisons pour s'y enquérir de la situation des droits de l'homme. Abordant le sujet d'actualité, à savoir le rapt des enfants, Ksentini préconise la condamnation à la «peine capitale» de façon «exceptionnelle» à l'encontre des kidnappeurs et tueurs d'enfants. «Je suis pour l'abolition de la peine de mort sauf dans certains crimes tels que les enlèvements d'enfants suivis d'assassinats. Elle doit être prononcée à leur encontre de façon exceptionnelle», a plaidé

Me Ksentini. Il a expliqué, dans le même cadre, que le juge est la seule personne habilitée à décider d'infliger cette sanction capitale, tout en insistant sur la nécessité de respecter la présomption d'innocence des suspects jusqu'à leur condamnation définitive. «La question de la peine de mort ne peut être laissée à l'opinion publique, car il revient à la justice et à elle seule de décider de son application ou pas», a-t-il soutenu.

Sur un autre chapitre, le président de la Commission nationale de promotion et de protection des droits de l'homme (Cnppdh), Me Farouk Ksentini, a affirmé la nécessité de prendre des mesures «urgentes» pour améliorer la situation sociale de la population du sud algérien. Invité de l'émission Niqache al-Ousboue (débat de la semaine) de la Chaîne I de la Radio nationale, Me Ksentini a souligné que la population du Sud souffre depuis l'indépendance d'un manque important enregistré dans divers domaines de la vie, notamment en matière de santé, précisant qu'il est temps de «prendre en charge toutes ses préoccupations».

Dans ce contexte, il a indiqué que les habitants du Sud ont le droit de manifester «pacifiquement» pour revendiquer leurs droits légitimes, en tant que citoyens algériens, relevant que ce problème exige une solution «rapide» et «concrète».

A cet effet, il a salué les mesures prises par les autorités concernées et à leur tête le Premier ministre pour améliorer les conditions de vie de la population du Sud dans les domaines social et sanitaire.

El Moudjahid, 18 mars, Redynamisation de la charte pour la paix : Le rôle de la Sûreté nationale

Redynamisation de la charte pour la paix : Le rôle de la Sûreté nationale

PUBLIE LE : 18-03-2013

Le forum de la Sûreté nationale a organisé, hier, au pavillon de la Sûreté nationale (Palais des expositions), une conférence sur «L'impact de la charte pour la paix et la réconciliation, et le rôle de la Sûreté nationale dans l'instauration de la sécurité et la stabilité», animée par le président de la haute commission nationale indépendante pour la remise des trophées du mérite national de la paix et la réconciliation, le Dr Ahmed Mizab. Selon cet expert, «la Charte nationale pour la paix et la réconciliation nationale a mis fin au bain de sang, et a la folie meurtrière qu'a traversé notre pays pendant la décennie noire», a-t-il indiqué, et d'ajouter qu'elle a également permis de «recouvrer la sécurité et la stabilité mais par-dessus tout, consolider l'unité nationale». Le Dr Mizab a affirmé que le rôle de la sécurité nationale a été «efficace» si ce n'est «déterminant», dans l'impulsion de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, en améliorant ses performances pour atteindre le niveau de «l'excellence et du professionnalisme».

Il a estimé à ce titre que tout effort visant la promotion et le développement économique et social «ne peut se faire sans la Charte pour la paix et la réconciliation nationale», car dira-t-il la paix et sécurité constituent «la colonne vertébrale de toute économie forte et durable».

Il a souligné également l'importance de préserver cet acquis de la réconciliation nationale après sept années d'application et de la promouvoir dans différents domaines. Ceci d'autant plus qu'il s'agit d'une expérience purement algérienne. A cet égard, il a mis l'accent sur la nécessité d'ancrer le principe de Charte nationale. Il a appelé également «à construire une relation durable et un véritable partenariat avec la société civile qui constitue l'une des priorités de la sûreté nationale», estimant que la vision de la sécurité nationale après l'approbation de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale a connu un «saut qualitatif» dans le fonctionnement de ce dispositif et ce, à travers la communication, les médias mais également à travers des politiques de rapprochement des citoyens et l'implication de la société civile.

Il a cité à cet égard les politiques et les mesures prises par ce corps, pour lui donner une nouvelle dynamique, promouvoir ses performances au niveau d'excellence et de professionnalisme et veiller à fournir les meilleurs services de sécurité aux citoyens et établir un partenariat de proximité entre les différents acteurs de la société. L'orateur a également souligné les mutations que connaît la politique de sécurité en Algérie. En ce qui concerne la relation de la sûreté nationale avec la société civile. Le Dr Mizab a souligné également que les efforts de la Sûreté nationale dans la prévention de la criminalité et de la délinquance et de garantir la sécurité et la sûreté des personnes et de leurs biens» sont liés à l'action de la société civile. Il a regretté à ce titre l'absence des organisations et des associations de la société civile en Algérie à jouer son rôle sur le terrain et être force de proposition.

Le Dr Mizab a profité de la présence d'un certain nombre de représentants de la société civile pour les inviter à coopérer avec les services de la Sûreté nationale dans l'intérêt du public et la stabilité de la société. En marge du forum, la Sûreté nationale a honoré le Dr Mizab, qui, à son tour, a rendu hommage au directeur général de la Sûreté nationale en lui remettant le «bouclier dignité».

Salima Ettouahria

El Watan, 22 mars, Forum social mondial de Tunis : faible participation algérienne

Forum social mondial de Tunis : faible participation algérienne

le 22.03.13

Malgré l'actualité bouillonnante qui secoue la Tunisie depuis la chute du régime de Ben Ali, la capitale se prépare à accueillir une nouvelle édition du Forum social mondial du 26 au 30 mars prochains.

Une forte affluence est attendue pour la première manifestation de ce genre en terre nord-africaine. «Nous attendons jusqu'à 70 000 participants et de nouveaux acteurs sociaux, explique Abderrahmane Hedhili, du Forum social maghrébin, l'un des principaux organisateurs. De même que Tunis verra la présence de nouveaux acteurs sociaux et une forte participation maghrébine avec des délégations de chacun des cinq pays de l'UMA.»

L'Algérie sera, comme ses voisins, présente à Tunis, à travers une caravane qui devrait partir d'Alger et de Béjaïa dimanche prochain. «La participation algérienne, compte tenu de l'organisation du Forum social mondial à Tunis, sera faible, regrette le journaliste et militant des droits de l'homme, El Kadi Ihsane. Cela prouve juste l'état de faiblesse du mouvement associatif algérien. Il y aurait pu y avoir plus de 1000 de nos concitoyens à Tunis, et finalement ils se retrouveront là-bas à moins de 100».

Les raisons de cette faible mobilisation ? El Kadi Ihsane évoque les années Bouteflika : «On a empêché la création d'associations, de syndicats ; on a malmené les associations indépendantes qui existaient déjà. C'est tout un pan de la société civile qui se retrouve en quelque sorte bâillonné.» Pour Sabrina Zouaoui, du Mouvement de la jeunesse indépendante pour le changement (MJIC), «la présence algérienne aurait pu être plus importante, mais faute de moyens, nous nous contenterons du strict minimum».

Les préparatifs allaient encore bon train pour le départ de la caravane, puisqu'une réunion de mise au point devait avoir lieu hier soir. «Une soixantaine d'associations devraient normalement participer au FSM de Tunis, ajoute Sabrina Zouaoui, parmi lesquelles le RAJ, l'association Tharoua Fadhma n'Soumer, le CLA, le Cnapest, la LADDH, SOS Disparus... Nous avons même préparé un slogan intitulé : "Pas à pas, pierre par pierre, main dans la main pour un Maghreb uni".» Optimiste malgré tout, elle espère, avec les autres associations et mouvements, créer un véritable forum social algérien, mais pour ce faire, «il faut une véritable dynamique à l'échelle nationale».

Sur ce point, elle est rejointe par El Kadi Ihsane qui ajoute toutefois que «ce FSM de Tunis est une immense occasion d'ouvrir l'Algérie au monde, mais aussi une occasion de faire le point sur l'état des luttes sociales en Algérie». Toutefois, le chemin est encore long. «C'est malheureux à dire, ajoute El Kadi Ihsane, mais il n'y a pas de thématique propre à l'Algérie, voire au Maghreb. Le chemin est encore long avant que l'Algérie ne s'affirme

vraiment dans ce genre de manifestation.»

Noël Boussaha

TSA, 22 mars, Disparus : des ONG demandent à l'ONU d'appliquer des décisions contre l'Algérie

Disparus : des ONG demandent à l'ONU d'appliquer des décisions contre l'Algérie

Samira

Saadoud

L'ONG suisse Trial, le Collectif des familles de disparus en Algérie et Alkarama ne lâchent pas prise. Dans un communiqué rendu public, ce vendredi 22 mars sur son site internet, Trial annonce que « les trois organisations précitées ont saisi par écrit le Comité des droits de l'Homme des Nations unies qui doit se réunir lundi prochain pour assurer le suivi de condamnations dans des affaires de violations des droits de l'Homme ».

« En vue de cette réunion, les trois organisations précitées ont écrit au Comité pour dénoncer la complète absence de mise en œuvre de seize décisions condamnant l'Algérie. D'une voix commune, les trois organisations ont réclamé des mesures énergiques pour que des enquêtes sur les crimes de disparition forcée et d'exécution sommaire commis pendant la "décennie noire" soient initiées par les autorités algériennes, que la lumière soit faite sur les faits en cause et enfin, que les responsables soient identifiés, poursuivis et sanctionnés », lit-on dans ce communiqué.

Les trois ONG exigent, dans leur document, que les victimes et leurs familles, dont la douleur demeure vive, « doivent avoir accès au plus vite à des réparations complètes et appropriées ». Les responsables des trois organisations, en l'occurrence Rachid Mesli (Alkarama), Nassera Dutour (CFDA) et Philip Grant (Trial) ont réitéré leurs attentes du Comité des droits de l'Homme de l'ONU. « Les familles de disparus ont placé leur confiance dans le Comité des droits de l'Homme en lui soumettant les graves violations dont elles ont été victimes. Elles attendent aujourd'hui que les décisions qu'il a rendues, reconnaissant leurs souffrances et établissant la responsabilité de l'État algérien, soient enfin mises en œuvre de manière effective », soutient Rachid Mesli.

Pour sa part Nassera Dutour rappelle que « les familles attendent déjà depuis vingt ans le retour de leurs enfants et se heurtent toujours au silence des autorités ». « Le refus de donner suite aux décisions du Comité est d'autant plus douloureux que le gouvernement algérien ne cesse de ternir la mémoire des victimes. Il est temps que les souffrances des proches de disparus soient entendues et que des réponses leur soient apportées », ajoute-t-elle.

Selon Philip Grant, le Comité des droits de l'Homme des Nations unies a donné raison aux victimes dans ces seize affaires et ce, après un examen approfondi et impartial de leur plainte. De ce fait, estime-t-il, les autorités algériennes doivent dès lors se conformer aux conclusions du Comité et à leurs obligations internationales de toute urgence. « Un terme doit être mis à l'impunité pour ces graves violations des droits de l'Homme; et les victimes et leurs familles doivent être pleinement rétablies dans leurs droits. Elles ont assez souffert ! », lance-t-il.

La délégation algérienne a été empêchée de participer au Forum Social Mondial en Tunisie

La délégation algérienne a été empêchée de participer au Forum Social Mondial en Tunisie

Par **Abdou Semmar** | mars 25, 2013 11:48

15 H 30 : La police des frontières a refoulé tout bonnement la délégation, transportée dans deux bus, des militants de la ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) et du syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP) qui devait prendre part au Forum Social Mondial (FSM) dont les travaux seront ouverts demain, mardi, à Tunis en présence de plus 70.000 invités. Mourad Tchikou, un militant actif du SNAPAP, et chef de la délégation algérienne au FSM, a confié à Algérie-Focus que les participants algériens sont en ce moment sur le chemin du retour. » Nous attendions nos passeports depuis 3 H du matin. Nous sommes restés sur place jusqu'à 9 H 10 du matin. Nous avons même organisé un sit-in pour faire pression sur les policiers. Mais rien à y faire. Les policiers nous ont assurés qu'ils ont été instruits de nous empêcher de partir en Tunisie. Ils nous ont remis nos passeports et nous avons été obligés de retourner à Alger », explique Mourad Tchikou lorsque nous l'avons joint par téléphone.

« Il s'agit là d'une grave violation du droit à la liberté de mouvement. Nous allons protester vivement contre cette mesure répressive. Aujourd'hui, nos autorités ont prouvé qu'elles ne sont ni tolérantes, ni ouvertes ni démocratiques. Tout le monde a le droit de participer au Forum Social Mondial sauf les Algériens. Comment est-ce possible », a dénoncé encore notre interlocuteur.

Pour rappel, pas moins de 96 défenseurs des droits de l'homme algériens, membres du comité national de défense des droits des chômeurs et des militants de syndicats autonomes ont été empêchés lundi matin par la police des frontières de rejoindre la Tunisie afin de participer aux travaux du forum social mondial qui se déroulera demain, mardi, à Tunis.

Selon Moumen Khelil, militant et Chef à la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH), il est également le secrétaire général de l'association nationale de lutte contre la corruption (ANLC), la délégation algérienne qui devait prendre part à ce forum a été empêchée de quitter le territoire national puisqu'elle a été bloquée au poste frontalier de « layoun » dans la wilaya de Tébessa et la police des frontières a signifié aux participants algériens qu'une instruction leur a été communiquée pour empêcher leur déplacement en Tunisie. « C'est vers 4 H du matin que les deux bus de la délégation

SNAPAP- LADDH sont arrivés au poste frontalier de layoun dans la wilaya de Tébessa. les 96 membres de la délégation ont remis leur passeport à la PAF et ont attendu jusqu' à 9 H du matin la fameuse sentence. Mais, on leur a remis les passeport sans le cachet », nous apprend ainsi Moumen Khelil d'après lequel les autorités algériennes ont empêché sciemment les participants algériens de participer au Forum Social Mondial à Tunis. « Décidément, le Pouvoir à peur de l'exportation ou l'internationalisation de la mobilisation citoyenne autour du mouvement des chômeurs », a encore commenté ce militant actif de LADDH.

Il est à souligner qu'une autre caravane composée de cent jeunes participants algériens au Forum Mondial Social a été également bloquée par la Police des frontières au niveau du poste frontalier d'Oum Tboul, dans la wilaya d'El Tarf. « Après avoir accompli les formalités douanières, ils ont été autorisés à entrer dans le territoire tunisien. Quelques minutes plus tard, un officier de la PAF leur a demandé de faire demi-tour, ce que les jeunes ont refusé de faire. Ils sont sur les lieux depuis 3 h du matin », nous apprend à ce sujet le député FFS Chafaâ Bouaiche sur son blog Algérie-Politique. Toutefois, nous avons appris lundi après-midi que cette délégation composée de plusieurs organisations estudiantines a pu entrer sur le sol tunisien après avoir été bloqués pendant 5 heures par les policiers algériens. Mais leurs bus ont été reconduits par la police des frontières faute d'une autorisation de transport, selon des sources concordantes.

El Watan, 25 mars, La délégation algérienne au forum social mondial bloquée pendant 5h aux frontières

La délégation algérienne au forum social mondial bloqué pendant 5h aux frontières

le 25.03.13

La police algérienne des frontières du poste frontalier d'Oum Tboul, a bloqué pendant cinq longues heures la délégation algérienne qui devait participer au forum social mondial à Tunis, au prétexte que les bus qui transportent les participants n'avaient pas d'autorisation pour quitter le territoire algérien.

Selon un membre de la délégation joint par téléphone, après 5h d'attente, un officier de la PAF, après une série de questions a daigné autoriser les bus à franchir la frontière, mais ...

Dès que la délégation a traversé la frontière, le même officier, pris de panique, court vers les bus pour demander aux chauffeurs de rebrousser chemin, alors qu'ils se trouvaient déjà en territoire tunisiens.

"Les bus ne peuvent pas passer la frontière" dira-t-il aux membres de la délégation, priés de descendre et de prendre leurs affaires, sous le regard des policiers tunisiens, qui ne comprenaient plus le comportement du pafiste algérien.

Au moment où nous mettons en ligne l'information, la délégation algérienne est toujours au niveau du poste frontalier tunisien, à attendre un moyen de transport pour rejoindre Tunis.

Elwatan.com

La Tribune, 25 mars, Forum social mondial débute aujourd'hui à Tunis

Forum social mondial débute aujourd'hui à Tunis Des syndicalistes algériens bloqués aux frontières

25-03-2013



Photo : S. Zoheir

Par Amirouche Yazid

Des membres de la délégation algérienne devant prendre part aux travaux du 10e Forum social mondial (FSM) ont été interdits, hier, d'accéder en Tunisie, pays organisateur de la manifestation à partir d'aujourd'hui jusqu'au 30 du mois en cours. Arrivée au poste frontalier d'Al Ayoun au niveau de la wilaya d'El Tarf sur la frontière algéro-tunisienne, une délégation de 96 syndicalistes et activistes algériens a été empêchés de rejoindre le lieu de l'événement. Parmi la délégation empêchée figuraient des militants de la Laddh (Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme), des représentants de l'association SOS Disparus, des membres du Snapap et bien d'autres. Pour Abdelmoumène Khelil, membre de la Laddh, trouve qu'«il est à fois grave et scandaleux qu'on empêche des Algériens de se rendre dans un pays voisins où le mouvement se fait sans un visa de circulation». Mais notre interlocuteur ne perdait pas espoir de voir les «refoulés» réussir le passage pour ne pas rater la manifestation à laquelle vont prendre part environ 70 000 personnes venues de tous les horizons. «Il se peut qu'il s'agisse d'un excès de zèle des agents de la police des frontières», dit-il. L'Algérie devrait être représentée par environ 200 activistes. Après une longue attente, il a été signifié aux concernés qu'une «instruction venue de très haut interdisant le passage des participants algériens au FSM». «Nous étions une centaine de personnes dans deux bus arrivés à la frontière vers trois heures du matin. Les policiers nous ont informés que les autorités ne vous laissent pas entrer en Tunisie. Aucune explication ne nous a été donnée», témoigne Hacène Ferhati de SOS Disparus.

Suite à cet «incident», le Front des forces socialistes (FFS) a rendu public un communiqué dans lequel il dénonce l'interdit. Signé par le secrétaire national aux mouvements sociaux, le FFS «dénonce la décision de la police algérienne des frontières d'empêcher de jeunes algériens de se rendre en Tunisie pour participer au Forum social mondial». Pour le parti, il s'agit d'un «acte aussi grave qui porte atteinte à la dignité et à la liberté de nos concitoyens».

Le FFS ajoute que «cet acte démontre, encore une fois, que le pouvoir algérien éprouve une peur panique devant tout acte pouvant entraîner une «contagion démocratique» à la suite des derniers développements dans la région».

A. Y.

Liberté, 25 mars, Ils allaient participer au Forum social mondial de Tunis, Les “altermondialistes” algériens bloqués à la frontière

Ils allaient participer au Forum social mondial de Tunis Les “altermondialistes” algériens bloqués à la frontière

Par : Mourad Fenzi

Décidément, “un autre monde” n'est pas possible pour les Algériens. C'est ce que semblent vouloir dire les autorités algériennes. En effet, près de 200 militants du mouvement social algérien, entre syndicalistes, militants associatifs, membres d'organisation des droits de l'Homme, jeunes altermondialistes, ont été empêchés de se rendre en Tunisie pour prendre part au Forum social mondial (FSM) qui se tiendra à Tunis du 26 au 30 mars. C'est à la frontière algéro-tunisienne que les tracasseries ont commencé. Les bus transportant ces militants en partance pour Tunis ont été bloqués à la PAF algérienne. Selon des militants, plus de 100 personnes ont été retenues au poste frontalier d'Oum T Boul, dans la wilaya d'El-Tarf. C'est au poste de police, côté algérien, que ces militants ont été bloqués, une première fois. Les pourparlers ont duré plus de 5 heures. Mais en vain. Selon des syndicalistes, “le commissaire a été catégorique et les instructions venues d'en haut très fermes”. Les bus n'ont pas été autorisés à “quitter le territoire” algérien. Heureusement pour ces activistes, les ordres sont arrivés un peu en retard, puisqu'ils ont pu faire cacheter leur passeport. C'est ainsi que ces militants, dont plusieurs femmes, ont été abandonnés dans un no man's land, à des kilomètres de la première ville tunisienne. Par ailleurs, deux bus affrétés par le Snapap ont, pour leur part, été refoulés au poste frontalier de Layoun, dans la wilaya de Tébessa. Arrivés à ce poste à 4h du matin, les militants ont dû remettre leur passeport et attendre jusqu'à 9h, pour se voir refuser le cachet. La délégation, composée d'environ une centaine de militants du Snapap (aile Malaoui) et de la Laddh, a tout simplement été invitée à rebrousser chemin. Là encore, “il y aurait une instruction venue de très haut interdisant le passage des participants au FSM”, lit-on dans un communiqué posté sur le site de la Laddh. “Le pouvoir a peur de l'exportation ou de l'internationalisation de la mobilisation citoyenne autour du mouvement des chômeurs”, a déclaré à la presse Moumen Khelil, militant de la Laddh. “Cet acte démontre, encore une fois, que le pouvoir algérien éprouve une peur panique devant tout acte pouvant entraîner une “contagion démocratique” à la suite des derniers développements dans la région”, a déclaré Youcef Aouchiche, le secrétaire national aux mouvements sociaux du FFS. Pour Mahmoud Rechidi du PST, “ce refoulement des Algériens est une remise en cause du droit à la libre circulation. Ceci est lié à une escalade répressive. C'est ce que nous avons vu avec les manifestants et les arrestations de Barbacha à Béjaïa, les chômeurs, les grévistes... Cela contredit bien évidemment le discours d'ouverture du régime”. Pour Maâzouz Athmane du RCD, “ceci signe la constance du pouvoir dans sa volonté de fermeture et de répression de tout mouvement et organisation structurés”. “Le pouvoir, par de tels actes, ne fera qu'aggraver son isolement sur la scène internationale et participera à l'humiliation des Algériens aux yeux de l'opinion internationale”, conclut le secrétaire national à la communication du RCD.

Le régime algérien n'a pas trouvé meilleure occasion d'humilier les animateurs du mouvement que ce FSM Tunis 2013, pourtant placé sous le signe de... la dignité.

M F

TSA, 25 mars, Forum social mondial à Tunis : des syndicalistes et des militants algériens refoulés à la frontière

Forum social mondial à Tunis : des syndicalistes et des militants algériens refoulés à la frontière (Actualisé)

Par

Hadjer

Guenanfa

Actualisé à 18 h 5 avec de nouveaux éléments –

Les militants et syndicalistes devant assister au Forum social mondial (FSM) qui s'ouvre mardi à Tunis, après avoir été refoulés ce lundi matin du poste frontière d'El Ayoun (El Tarf), ont tenté, en vain, d'entrer en Tunisie via Sakiet Sidi Youcef (à près de 40 km de Souk-Ahras), a indiqué à TSA Hacène Ferhati de SOS Disparus. Arrivée sur les lieux, la police des frontières leur interdit de se rendre en Tunisie.

« Nous avons pris des taxis. Et quand on est arrivés au poste frontalier, la police des frontières nous a expliqué qu'elle a reçu un fax de la DGSN avec une liste de 96 personnes interdites de sortir du territoire national momentanément », affirme M. Ferhati, avant d'ajouter : « nous avons demandé les raisons, ils [policiers] nous ont dit qu'ils avaient reçu des ordres. Chakib Khelil rentre et sort [de l'Algérie] comme il veut et nous, nous sommes traités comme des criminels ».

Plusieurs membres de la délégation algérienne devant participer au 10^e Forum social mondial (FSM), qui se tiendra à Tunis du 26 au 30 mars, ont été refoulés, ce lundi 25 mars, par la police, au poste frontalier d'Al Ayoun (El Tarf), à la frontière algéro-tunisienne, a indiqué, à TSA, Hacène Ferhati, membre de SOS Disparus.

Le FSM, dont les travaux s'ouvrent mardi 26 mars pour une durée de quatre jours, est le grand rendez-vous des organisations de la société civile du monde entier et des altermondialistes. Quelque 70.000 personnes y sont attendues cette année à Tunis.

« Nous étions une centaine de personnes dans deux bus. Nous sommes arrivées à la frontière vers trois heures du matin. A 9 heures du matin (aujourd'hui), ils (policiers) nous ont informées que les autorités nous ne laissent pas entrer en Tunisie, sans nous donner d'explication », a-t-il ajouté. Parmi les membres refoulés figurent des militants de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), de SOS Disparus et des syndicalistes, selon M. Ferhati.

All Africa, 26 mars, Algeria: Travel Restrictions Stop Algerian Activists From Attending World Social Forum

Algeria: Travel Restrictions Stop Algerian Activists From Attending World Social Forum

26 MARCH 2013

The Algerian authorities have prevented a delegation of 96 trade unionists and civil society activists from crossing the border into Tunisia to attend the World Social Forum this week, violating their right to freedom of movement, Amnesty International said today.

The 96 have not been given any reason for the travel ban. Border police near the north-eastern city of Annaba told the delegates today that they were on a list of people banned from leaving Algeria because of "unrest".

"Placing travel restrictions on civil society activists is a blatant attempt to prevent them from meeting and discussing with fellow groups from all over the world, and in so doing to isolate them," said Ann Harrison, Amnesty International's Deputy Director for the Middle East and North Africa.

"Ironically, such practices are reminiscent of the travel restrictions placed on Tunisian human rights activists under the Ben Ali era. While Tunisia has experiencing tremendous change and is hosting the 13th World Social Forum in Tunis, the Algerian authorities continue to rely on old repressive tactics and seem to not have learnt the lessons of the recent uprisings in the region."

The World Social Forum is a global meeting of activists and civil society organizations. Some 50,000 activists are expected to attend the event which runs from 26 March to 30 March and addresses social, economic and human rights issues.

The delegation of 96 people, travelling in two buses, has been stopped from crossing the Algerian border with Tunisia three times at different border posts since 3am yesterday morning.

Amnesty International has urged the Algerian authorities to immediately lift all the restrictions put on the activists and to allow them to attend the World Social Forum and to ensure they will not face any reprisals or form of intimidation.

Such restrictions on activists are in breach of Algeria's obligations under the International Covenant on Civil and Political Rights and contravene the UN Declaration on Human Rights Defenders - the Declaration on the Right and Responsibility of Individuals, Groups and Organs of Society to Promote and Protect Universally Recognized Human Rights and Fundamental Freedoms -, which protects their rights to seek the protection and realization of human rights at the national and international levels, to conduct human rights work individually and in association with others.

The delegation planning to attend the World Social Forum is composed of members of the National Autonomous Union of Public Administration Personnel SNAPAP (Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique); the human rights groups Algerian League for the Defence of Human Rights LADDH (Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme); SOS-Disparus, composed of relatives of victims of

enforced disappearances in Algeria; and a group campaigning on behalf of unemployed people the National Committee for the Defence of the Rights of the Unemployed CNDDC (Comité national de défense des droits des chômeurs).

Members of these groups have been repeatedly harassed by the Algerian authorities, who continue to restrict freedom of assembly and association in law and practice, as protests over poverty, unemployment and corruption have increased in the country during the past two years.

Atlas Info, 26 mars, Amnesty dénonce la décision d'Alger d'empêcher des activistes algériens de prendre part au Forum social mondial en Tunisie

Amnesty dénonce la décision d'Alger d'empêcher des activistes algériens de prendre part au Forum social mondial en Tunisie

Mardi 26 Mars 2013 modifié le Mercredi 27 Mars 2013 - 10:50



L'organisation internationale de défense des droits de l'homme, Amnesty International (AI, basée à Londres), a dénoncé mardi la décision des autorités algériennes d'empêcher une délégation de 96 syndicalistes et activistes de la société civile algériens de prendre part au Forum social mondial, qui s'est ouvert mardi en Tunisie.

Cette décision représente "une violation des droits de ces syndicalistes à la liberté de mouvement", a dit Amnesty dans un communiqué, ajoutant qu'aucune justification n'a été fournie à ces activistes.

La police des frontières, près de la ville d'Annaba, a informé les délégués que leurs noms figuraient sur une liste de personnes interdites de quitter le territoire algérien.

Accusant les autorités algériennes de tentative d'isoler les activistes de la société civile, Ann Harrison, directeur adjoint du département Moyen-Orient/Afrique du nord au sein d'AI, a relevé que ces autorités "continuent de recourir à des tactiques répressives révolues et ne semblent pas avoir tiré les enseignements des récents soulèvements dans la région".

Amnesty a, par ailleurs, exhorté les autorités algériennes à lever immédiatement toutes les restrictions imposées aux militants, leur permettre de participer au Forum social mondial et s'assurer qu'ils ne feront pas l'objet de représailles ou d'intimidation.

Mardi 26 Mars 2013

El Watan, 26 mars, Le long combat pour un nouveau monde

Ouverture du Forum social mondial aujourd'hui à Tunis

Le long combat pour un nouveau monde

le 26.03.13



[zoom](#) | © Photo : AFP

Signe d'une démocratie naissante, Tunis se transforme, à partir d'aujourd'hui, en capitale internationale du mouvement altermondialiste.

Tunis.

De notre envoyé spécial

Deux ans après la chute de la dictature de Ben Ali, la Tunisie accueille le 12e Forum social mondial (FSM), baptisé «Forum de la dignité», qui s'ouvrira aujourd'hui par un rassemblement des femmes du FSM qui se tient au campus El Manar. C'est la première fois que le FSM se tient dans un pays arabe. Les rues de la capitale vivent depuis quelques jours déjà au rythme incessant des militants altermondialistes qui posent leurs bagages à l'antique Carthage. Le pays de Mohamed El Bouazizi – étincelle du Printemps arabe – se met aux couleurs (rouge) des mouvements sociaux internationaux. Le parfum du jasmin se mélange à l'odeur de la lutte anticapitaliste pour rendre possible un autre monde. «Un autre monde est possible» est le

leitmotiv du mouvement altermondialiste. Les Tunisiens donnent la réplique : «Une autre Tunisie est possible».

Plus de 50 000 personnes sont attendues représentant 4500 mouvements sociaux de 127 pays. A chaque coin de rue, des pancartes sont accrochées annonçant, en arabe, en berbère, en français, en anglais, en espagnol et en russe, l'événement. Des centaines de jeunes volontaires, dont la plupart ont pris part à l'insurrection de janvier 2011, font campagne d'explication sur le sens et l'objectif de cette grande manifestation mondiale. Une grande tente est érigée au cœur de l'avenue Bourguiba à cet effet. «Ça nous rappelle l'ambiance de la révolution. C'est une belle opportunité que de rencontrer la jeunesse mondiale pour échanger les expériences», glisse un volontaire. L'effervescence est totale et tout le monde y trouve son compte. Les cafés, les restaurants, les hôtels affichent complet. Subitement, Tunis se réconcilie avec le monde extérieur après les mois de doute et... «d'insécurité». «Le pays est déserté par les étrangers depuis quelques mois en raison de l'instabilité politique et sécuritaire.

Mais depuis une semaine, nos cafés et restaurants sont pleins de monde. J'espère que ce forum rehausse l'image de la Tunisie», confie un gérant de restaurant. Trente mille participants au forum sont attendus, de quoi donner un coup de pouce à une économie en berne. Les organisateurs tunisiens, aidés par d'autres volontaires maghrébins et européens, s'affairent à apporter les dernières retouches avant le démarrage du forum. «Un défi à relever», selon Mohieddine Cherbib du Forum social tunisien. «C'est la continuité de la révolution du 14 janvier. Malgré la situation délicate que traverse le pays au plan politique, social et sécuritaire, nous sommes déterminés à réussir ce regroupement mondial et montrer que la Tunisie révolutionnaire résiste vaillamment. C'est un hommage aux martyrs de la révolution et surtout à la mémoire de Chokri Belaïd, assassiné et qui était une voix de la démocratie et progressiste. Sa voix ne sera jamais éteinte», assure résolument Cherbib, courant dans tous les sens. Il y a passé toute l'après-midi d'hier à résoudre le problème de la délégation algérienne bloquée aux frontières. «Les Algériens seront bel et bien à Tunis, parce que ce forum est dédié aussi au Maghreb des peuples», lâche-t-il.

Comme au temps de la révolution

Les réseaux de jeunes constitués lors du soulèvement qui a renversé le dictateur Ben Ali se sont reconstitués à la faveur de ce regroupement internationaliste. Issus des différents courants qui animent la vie politique tunisienne, des militants essentiellement de gauche, mais aussi des ONG, des féministes, des artistes, des syndicalistes et des révoltés de l'intérieur du pays reprennent le flambeau de la lutte dans une Tunisie en proie à des tiraillements politiques mettant à rude épreuve la transition démocratique. L'organisation du forum a besoin d'une main-d'œuvre importante pour pouvoir organiser plus de 1000 débats, une centaine d'expositions et projections de films. Marwa Selama est l'une des centaines de volontaires, fière et heureuse de participer à une action collective mondiale.

«C'est un moment historique pour moi et mon pays. Je suis mobilisée depuis plus de six mois. Nous devons réussir cette grande manifestation mondiale. C'est un honneur pour moi d'y participer et de montrer au monde entier que la Tunisie a bien changé. Nous avons besoin des expériences des autres peuples qui ont lutté pour la liberté.

Ce forum nous permet d'échanger les expériences et de débattre, mais surtout d'essayer de trouver des réponses adaptées à notre situation. Une situation un peu difficile. Ce n'est pas évident de passer de 23 ans de dictature policière à la démocratie. Ça demande du temps, de la patience, mais surtout l'implication de tout le monde. Nous sommes conscients que cela va être un processus long. Nous sommes en train de réapprendre l'exercice démocratique», nous confie-t-elle non sans afficher son optimisme pour un monde tunisien meilleur. Tout comme elle, Abdelsetar, syndicalistes du bassin minier de Gafsa, est venu exposer l'expérience syndicale des mineurs de la région. «La tenue du forum à Tunis donne un sens à notre révolution. Nous nous sommes soulevés pour la dignité et la liberté et pour une Tunisie ouverte sur le monde. Ce sont des valeurs que nous partageons avec les Européens, les Américains, les Latino-Américains, les Africains et les Asiatiques. Nous sommes tous des indignés», tonne-t-il.

Gilberto Gil en guest star

Non loin de l'avenue Bourguiba, au 2e étage du 47, rue Farhat Hached – nom du leader syndicaliste et un des chefs de file du Mouvement national tunisien – dans les locaux du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux, quartier général de l'organisation du FSM, d'autres bénévoles travaillent sans interruption. La logistique, les questions techniques, l'organisation des ateliers, l'acheminement des participants vers le campus El Manar (nord de Tunis) qui abrite les activités du forum, autant de tâches à accomplir. Téléphone collé à l'oreille, les doigts tapant sur l'ordinateur pour la rédaction d'un communiqué, Abdeslam, syndicaliste de l'UGTT, est un peu déçu. L'ex-président brésilien Lula ne pourra pas faire le déplacement à Tunis pour le forum. Empêchement de dernière minute. Le syndicaliste Abdeslam se console de la présence d'une autre figure brésilienne et pas des moindres : le célèbre chanteur Gilberto Gil, qui était également ministre de la Culture sous le gouvernement de Lula avant de démissionner.

C'est lui qui animera le concert de ce soir au stade El Menzah où 70 000 personnes sont attendues. C'est dans son pays, à Porto Alegre (Rio Grande do Sul) exactement, en 2001, où est né le Forum social mondial dont l'objectif était d'apporter la contradiction au Forum économique mondial de Davos (Suisse), marquant ainsi une autre étape dans l'affrontement de deux visions du monde. Celui impitoyable, soumis à la dictature de la finance et des marchés face à un autre monde fondé sur la justice sociale, l'émancipation des peuples et la dignité humaine. Un forum qui regroupe des militants de gauche, des syndicalistes, des défenseurs de l'environnement, des militants des droits de l'homme, des paysans et tous celles et ceux partout dans le monde sont révoltés contre un monde fait de

domination. Son but est de fédérer entre toutes les luttes au niveau mondial pour mieux résister à une économie capitaliste mondialisée. Depuis son lancement en 2001, le FSM a soulevé tant d'espoir pour tant de peuples.

La Palestine à l'honneur

Les organisateurs du 13e Forum social mondial de Tunis n'ont pas oublié le peuple palestinien. Sa lutte sera au cœur des débats et des manifestations qui se tiendront durant toute la semaine. Les représentants des différents courants politiques de la Palestine y prendront part. Les dirigeants du Fatah, du FPLP, du FDLP sont déjà sur place. Les organisateurs du FSM ont prévu de clôturer ce regroupement international par une grande marche populaire dédiée à la Palestine. Les journées du FSM offrent une tribune aussi à un autre peuple lui aussi sous occupation, celui du Sahara occidental. Les activistes sahraouis, des habitués du FSM, entendent saisir les différentes tribunes du forum pour faire connaître leur cause. «C'est une opportunité pour faire connaître la question sahraouie, pour échanger avec les délégations venues notamment du Monde arabe, dont de nombreux participants ne sont pas très informés de notre cause. C'est un espace idéal pour nous de dire aux participants qu'en Afrique, il existe toujours un pays colonisé : le Sahara occidental. Ses populations sont privées de liberté et ses richesses sont exploitées par l'occupant marocain», nous indique Malainine Lakhel, un activiste sahraoui. Pas moins de 200 participants sahraouis, venus des camps des réfugiés, des territoires occupés et de la diaspora sont attendus à Tunis.

Les organisateurs du forum craignent des heurts entre Sahraouis et Marocains. «Il faut s'attendre à la provocation des Marocains qui verront d'un mauvais œil la présence des Sahraouis», craint une militante communiste espagnole proche de la cause sahraouie, d'autant des ateliers seront consacrés à la situation des droits de l'homme au Sahara occidental et même une table ronde sur le printemps du Sahara en hommage aux récents événements de Agdim Ezik. Contexte régional oblige, de nombreux ateliers seront consacrés aux processus des révolutions en cours dans le Monde arabe. En somme, le rendez-vous planétaire des altermondialistes est accueilli dans un pays en plein tournant révolutionnaire, où toutes les questions qui agitent la planète seront débattues. C'est une sorte de Nations unies des peuples où aucun veto ne sera brandi et aucune guerre ne sera déclarée. Mais plutôt défendre une résolution : un autre monde est possible. Les altermondialistes le veulent maintenant.

Des militants algériens empêchés de quitter le territoire national :

Deux délégations algériennes, devant participer au Forum social mondial de Tunis (FSM), ont été empêchées de quitter le territoire national par la police des frontières postée à l'est du pays. Aucun motif valable n'a été présenté aux membres des deux délégations, qui chacune d'elles comprenait au moins 100 militants issus de plusieurs organisations.

Une fois arrivés aux postes-frontières, le premier Oum Tboul, le deuxième Laâyoune, les policiers ont signifié aux chauffeurs de bus transportant les deux délégations de faire demi-tour, et ce, après de longues heures d'attente. Selon M. Dakou, syndicaliste activant à Skikda, qui voulait rejoindre la Tunisie à partir de Laâyoune (Tébessa), «nous sommes arrivés à la frontière vers 3h du matin. Nous avons donné nos passeports et tous nos papiers étaient en règle. Nous avons attendu jusqu'à 9h pour que les policiers nous disent qu'il est impossible de quitter le territoire, sans explication». Les militants ont insisté pour connaître les raisons de cet empêchement.

«La décision vient d'en haut, nous ont affirmé les policiers», rapporte notre interlocuteur. Plus tard dans la journée, des membres d'associations ont cru comprendre que le refus est dû à l'absence d'une autorisation de sortie des bus. Selon Hacène Ferhati, membre de SOS Disparus, «les militants ont vivement protesté contre ce dépassement qui représente une atteinte à la liberté de circulation».

De son côté, le Front des forces socialistes (FFS) a dénoncé, dans un communiqué rendu public, l'interdiction formulée aux militants. «Empêcher les Algériens de participer au FSM est un acte grave qui porte atteinte à la dignité et à la liberté de nos concitoyens», souligne le parti. Le FFS ajoute que «cet acte démontre, encore une fois, que le pouvoir algérien éprouve une peur panique devant tout acte pouvant entraîner une contagion démocratique à la suite des derniers développements dans la région».

La DGSN a été contactée par nos soins pour connaître sa version. En vain.

Mehdi

Bsikri

Hacén Ouali

France 24, 26 mars, Les altermondialistes algériens empêchés de se rendre en Tunisie

26/03/2013 / ALGÉRIE - TUNISIE

Les altermondialistes algériens empêchés de se rendre en Tunisie



Capture d'écran d'une vidéo montrant un rassemblement des altermondialistes algériens à la frontière tunisienne, près de Tébessa.

Une délégation de militants et syndicalistes algériens qui devait se rendre ce mardi 26 mars à Tunis, où elle devait participer au Forum social mondial, a été bloquée par les autorités algériennes à la frontière tunisienne, sans explications.

C'est vers 4 h du matin que les deux bus de la délégation, composée de syndicalistes et de militants de Ligue algérienne des droits de l'Homme (LADH), sont arrivés au poste frontalier de Laouinet, près de Tébessa à l'extrême est du pays. Après cinq heures d'attente, la police algérienne des frontières a remis à la centaine de passagers leurs passeports sans les avoir tamponnés et les a priés de rebrousser chemin.

Les altermondialistes refoulés ont improvisé un rassemblement pour protester contre cette décision. Ils ont brandi leurs passeports et chanté "Y en a marre de ce pouvoir !"

La délégation s'est ensuite rendue à un poste-frontière situé dans la région d'El Kala (environ 200 kilomètres au nord de Tébessa). Mais là aussi ils ont essuyé un refus catégorique des autorités algériennes. Pourtant, quelques heures auparavant, une autre délégation d'altermondialistes avait pu passer cette frontière. "Après avoir laissé passé les deux premiers bus, les autorités algériennes se sont apparemment rendu compte qu'elles avaient commis une erreur et ils ont dû donner des instructions pour qu'aucune autre délégation de militants ne puisse rallier la Tunisie. Les deux bus arrêtés à Tébessa sont arrivés en retard", explique une militante de la Ligue algérienne des droits de l'Homme (LADH) jointe au téléphone.

Le secrétaire général de la LADH, Momen Khelil, estime que les autorités ont empêché les participants algériens de prendre part au Forum social mondial de Tunis car elles craignent l'exportation ou l'internationalisation de la mobilisation citoyenne autour du **mouvement des chômeurs** qui secoue depuis plusieurs jours la région de Ouargla, dans le sud algérien

Le Quotidien d'Oran, 26 mars, LA CARAVANE NE PASSE PAS, L'INFORMATION OUI

LA CARAVANE NE PASSE PAS, L'INFORMATION OUI

par K. Selim

L'affaire des bus de la caravane algérienne empêchés de passer en Tunisie pour le Forum social mondial est consternante... On se perdait en conjectures sur les raisons d'un tel interdit inutile et qui donne une image singulière d'un régime ayant peur de tous et de rien. Aucune explication officielle n'a été donnée, quelque part on a suggéré une raison bureaucratique - les bus devaient avoir une autorisation spéciale du ministère des Transports - et il est difficile de s'en satisfaire.

Les autorités algériennes ont, en définitive, l'art de ruiner, par reflexe répressif aussi pavlovien que contre-productif, leur propre image. Pas besoin d'accuser des propagandes «ennemies», il suffit de laisser fonctionner le réflexe à la place de la réflexion. Au point que l'on se demande si l'on ne voulait pas sciemment donner de soi-même l'image de citadelle assiégée, soupçonneuse, parano, qui voit la subversion «ennemie» partout... Que cela soit une manifestation de chômeurs - qui a été précédée d'un discours de mauvais aloi sur les menées «étrangères» et l'atteinte à l'unité nationale - ou celle d'un convoi de jeunes se rendant dans le pays voisin pour rencontrer d'autres jeunes et rêver avec eux d'un autre monde. Cette manière désuète - et néanmoins dangereuse - de se fabriquer continuellement des ennemis tourne à l'obsession.

Le climat détestable créé à l'approche de la marche des chômeurs s'est retourné contre les autorités elles-mêmes et leurs relais politiques qui ont été pris en flagrant délit d'exagération et d'affabulation. Les jeunes chômeurs se sont rassemblés, dignement, sans excès, mais avec la fermeté de ceux qui croient, à juste titre, qu'ils n'ont fait qu'exercer un droit légitime à l'expression. La manifestation réussie d'Ouargla était exemplaire, c'était une leçon de plus, qu'on ne gagne rien à fantasmer sur des menaces qui n'existent pas pour occulter des questions qui, elles, sont bien réelles. Une partie de ceux qui ont été privés de bus à la frontière ont rebroussé chemin avec dans les cœurs beaucoup de colère. Une autre partie, une centaine, est arrivée vaille que vaille à Tunis malgré cette sombre «histoire de papiers»... Ils sont passés de l'autre côté de la frontière et ont loué, auprès des Tunisiens, les moyens d'arriver à destination.

La participation algérienne au Forum social mondial n'est pas très forte mais cette histoire de «papiers» qui empêchaient les bus de passer a fait l'objet d'une publicité planétaire. Sur le mode de l'ahurissement. Et bien entendu, l'image du gouvernement algérien n'en sort pas rehaussée. Cette affaire de «papiers» est tellement incompréhensible que personne n'a l'idée de l'imputer à la très plantureuse et impotente bureaucratie algérienne. Nul en effet ne comprend qu'aucun responsable dans l'organigramme n'ait pris la peine d'appeler les préposés à la PAF pour décoincer la situation afin d'éviter de donner au monde l'image d'un régime coincé, bloqué... Comme s'il fallait attendre une réunion du Conseil des ministres pour régler un problème insignifiant. C'est triste. La caravane n'est pas passée, mais des jeunes ont fini par passer. Et l'information aussi est passée. Pas belle.

TSA, 26 mars, Forum social mondial à Tunis : des syndicalistes et des militants algériens refoulés à la frontière

Forum social mondial à Tunis : des syndicalistes et des militants algériens refoulés à la frontière (Actualisé)

Par

Hadjer

Guenanfa

Actualisé à 18 h 5 avec de nouveaux éléments –

Les militants et syndicalistes devant assister au Forum social mondial (FSM) qui s'ouvre mardi à Tunis, après avoir été refoulés ce lundi matin du poste frontière d'El Ayoun (El Tarf), ont tenté, en vain, d'entrer en Tunisie via Sakiet Sidi Youcef (à près de 40 km de Souk-Ahras), a indiqué à TSA Hacène Ferhati de SOS Disparus. Arrivée sur les lieux, la police des frontières leur interdit de se rendre en Tunisie.

« Nous avons pris des taxis. Et quand on est arrivés au poste frontalier, la police des frontières nous a expliqué qu'elle a reçu un fax de la DGSN avec une liste de 96 personnes interdites de sortir du territoire national momentanément », affirme M. Ferhati, avant d'ajouter : « nous avons demandé les raisons, ils [policiers] nous ont dit qu'ils avaient reçu des ordres. Chakib Khelil rentre et sort [de l'Algérie] comme il veut et nous, nous sommes traités comme des criminels ».

Plusieurs membres de la délégation algérienne devant participer au 10^e Forum social mondial (FSM), qui se tiendra à Tunis du 26 au 30 mars, ont été refoulés, ce lundi 25 mars, par la police, au poste frontalier d'Al Ayoun (El Tarf), à la frontière algéro-tunisienne, a indiqué, à TSA, Hacène Ferhati, membre de SOS Disparus.

Le FSM, dont les travaux s'ouvrent mardi 26 mars pour une durée de quatre jours, est le grand rendez-vous des organisations de la société civile du monde entier et des altermondialistes. Quelque 70.000 personnes y sont attendues cette année à Tunis.

« Nous étions une centaine de personnes dans deux bus. Nous sommes arrivées à la frontière vers trois heures du matin. A 9 heures du matin (aujourd'hui), ils (policiers) nous ont informées que les autorités nous ne laissent pas entrer en Tunisie, sans nous donner d'explication », a-t-il ajouté. Parmi les membres refoulés figurent des militants de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), de SOS Disparus et des syndicalistes, selon M. Ferhati.

DZ Activiste, 27 mars, Familles des disparus : «Nous sommes interdits de sortie du territoire national»

Familles des disparus : «Nous sommes interdits de sortie du territoire national»

par G. O. Le Quotidien d'Oran 27/03/2013



C'est une déclaration de Hassan Ferhati, membre de SOS disparus, qui revenait hier des frontières algéro-tunisiennes où il a été bloqué près de 34h avant d'être définitivement refoulé. Il n'était pas seul à l'être. «Nous étions 96 personnes entre membres des familles des disparus, militants de droits de l'homme, syndicalistes, chômeurs, nous devions participer au Forum social mondial qui se tient à Tunis, nous étions deux bus à avoir démarré d'Alger, dimanche dernier à 17h, pour arriver à Tébessa, à la frontière Elouine, à 3h du matin, nous sommes restés là-bas à attendre de passer les frontières vers la Tunisie, mais on nous l'a refusé», nous a-t-il déclaré hier à son arrivée à l'aéroport d'Alger.

Il a dénoncé les mauvaises conditions dans lesquelles les 96 personnes avaient attendu durant de longues heures. «Nous étions dans des conditions précaires, manque de sanitaire, froid glacial, manque de la moindre commodité comme un lieu pour prendre un café, les agents de sécurité au niveau du poste frontalier nous ont mal reçu, ils étaient qui en claquettes, qui cigarette à la bouche et nous parlaient en même temps, c'est désolant», estime Ferhati. Notre interlocuteur affirme ne pas comprendre cet acharnement des services de sécurité à empêcher les militants de droits de l'homme à sortir du territoire national. «Ils n'ont aucun droit de nous empêcher de rentrer en Tunisie, ils nous ont juste dit que nous sommes interdits de sortie du territoire national, mais de quel droit et pour quelle raison ?» interroge-t-il. Il fait part, cependant, que «5 des représentants des familles des disparus sont déjà à Tunis, et ils exposeront la question des disparitions forcées sans nul doute». Une centaine d'autres membres de la société civile algérienne ont atteint Tunis par air.

«Nous avons ainsi de nombreux amis qui vont exposer nos cas, le pouvoir ne pourra rien faire contre ça !» s'exclame Ferhati. L'on s'attend à ce que tous les militants qui attendent aux frontières algéro-tunisiennes, s'ils ne peuvent pas passer la frontière vers la Tunisie, décident

de mener des actions de protestation contre cette interdiction qui bafoue encore une fois les libertés en Algérie.

Liberté, 27 mars, Des activistes du mouvement social empêchés de participer au FSM Tunis 2013. Des associations interpellent Bouteflika

Des activistes du mouvement social empêchés de participer au FSM Tunis 2013

Des associations interpellent Bouteflika



Par : Arab Chih

Pour ce comité, la décision des autorités d'empêcher ses militants associatifs de se rendre à Tunis vise à ne pas les laisser témoigner sur les violations des droits de l'Homme en Algérie.

Le refoulement par la police, le 25 mars au poste frontière d'El-Ayoun (El-Tarf), de militants et syndicalistes algériens qui se rendaient à Tunis pour prendre part au 10e Forum social mondial (FSM) a soulevé un grand tollé auprès des ONG internationales (Human Right Watch, le Réseau euroméditerranéen des droits de l'Homme (Remdh), l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, le programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (Fidh) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT)...

Joignant sa voix à ce concert d'indignations, le Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (Cisa) s'est élevé contre "ces obstacles à la liberté de mouvement" qui, à ses yeux, "ne semblent viser qu'à empêcher les défenseurs susmentionnés de mener leurs activités de défense des droits de l'Homme". "Le pouvoir ne veut pas qu'ils témoignent de la situation des droits de l'Homme en Algérie au Forum social mondial de Tunis", a expliqué le Cisa, qui a appelé les autorités algériennes à "mettre un terme à toute forme de harcèlement à leur encontre". "Selon les informations reçues le 25 mars 2013 vers 4 heures du matin, deux bus de la délégation du Snapap, de la Laddh et du CNDDC sont arrivés au poste frontalier d'El-Ayoun à la frontière avec la Tunisie. Les 96 membres de la délégation ont alors remis leur passeport à la Police aux frontières (PAF), et ce n'est qu'à 9 heures du matin que leurs documents de voyage leur ont été restitués sans cachet d'approbation", a rappelé le Cisa, avant de préciser : "D'après certains policiers, une instruction serait venue 'de très haut' pour interdire le passage des participants algériens en Tunisie".

Ne se limitant pas à la dénonciation, le Cisa a envoyé une lettre de protestation aussi bien au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, qu'à d'autres responsables algériens, à l'image du président de l'APN, Larbi Ould Khelifa, des ministres de l'Intérieur et de la Justice, respectivement Daho Ould Kablia et Mohamed Charfi, du représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, Boudjemaâ Dilmi, ou encore du président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), Farouk Ksentini. Dans sa missive, le Cisa demande aux autorités algériennes de "garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme en Algérie" ainsi que de "mettre un terme à toute forme de harcèlement à l'encontre de tous les défenseurs des droits de l'Homme en Algérie, afin qu'ils puissent mener leurs activités de défense des droits de l'Homme librement et sans entrave". En somme, le comité invite le gouvernement algérien à "se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par l'Algérie".

Autre action envisagée par le Cisa : la saisine des ambassadeurs d'Algérie en Europe. Le 26 mars, l'ONG Human Right Wach avait énergiquement dénoncé la décision des autorités algériennes d'empêcher les militants associatifs et syndicalistes algériens de se rendre en Tunisie qualifiée de "scandaleuse".

"Il est scandaleux que les autorités algériennes interdisent à ces militants de se rendre en Tunisie pour assister au Forum social mondial", s'est exclamé le vice-président Moyen-Orient et Afrique du Nord de HRW, Éric Goldstein, qui ne s'est pas privé d'accuser les autorités algériennes d'entraver les activités "légitimes" de défense des droits humains.

“Il est grand temps qu’elles (les autorités algériennes, ndlr) mettent fin à leur campagne de harcèlement et d’intimidation des partisans de la réforme, et d’observer leurs obligations en vertu du droit international”, a-t-il affirmé. D’autre part, le Front des forces socialistes (FFS), dont une délégation est à Tunis où elle participe à ce forum, est monté au créneau pour dénoncer cette “nouvelle atteinte flagrante et inadmissible à la liberté de circulation”.

“À cet événement qui fait honneur au Maghreb, les autorités de notre pays se sont d’ores et déjà distinguées par une attitude d’un autre âge, en interdisant à des dizaines de jeunes Algériennes et Algériens de se joindre à ce ‘forum de la dignité’”, a déploré le parti de Hocine Aït Ahmed. La veille, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) s’est, lui aussi, élevé contre cet arbitraire qui “aggrave l’isolement de l’Algérie sur la scène mondiale et humilie la nation”. “Cette nouvelle violation du droit à la liberté de mouvement et ce ghetto imposé aux participants algériens à des rencontres internationales signent la constance d’un pouvoir aux abois et coupé des réalités du monde”, a relevé la formation présidée par Mohcine Belabbas.

A. C.

Slate Afrique, 28 mars, Refoulement de l'aéroport d'Alger d'un militant algérien de SOS Disparus attendu au FSM de Tunis

Refoulement de l'aéroport d'Alger d'un militant algérien de SOS Disparus attendu au FSM de Tunis

MAP - publié le Jeudi 28 Mars

Alger : Les familles des disparus en Algérie ont dénoncé le refoulement mercredi de l'aéroport d'Alger d'un militant de l'ONG algérienne SOS Disparus qui tentait de rejoindre la capitale tunisienne où il devrait prendre part au Forum social mondial (FSM).



Archive

La Police algérienne des frontières (PAF) a de nouveau empêché Hacene Ferhati, membre de SOS Disparus, de quitter le territoire algérien pour assister au Forum Social Mondial à Tunis, a-t-on appris mercredi auprès du Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA).

Dans un communiqué, le CFDA condamne férocelement le harcèlement systématique de ce militant pour les droits de l'Homme et exige que sa liberté de circulation soit respectée.

Face à l'impossibilité de traverser la frontière par voie terrestre parmi les 96 militants qui voulaient se rendre au Forum social de Tunis, Hacene Ferhati est rentré dans la nuit à Alger dans l'espoir de pouvoir se rendre à Tunis par avion. La PAF de l'aéroport Houari Boumedienne l'a cependant refoulé sans lui fournir d'explication valable alors qu'il tentait d'embarquer à bord d'un vol pour Tunis mardi 26 mars. Il s'est aujourd'hui de nouveau présenté à l'aéroport et les policiers lui ont encore une fois refusé de quitter le territoire algérien en lui disant de s'adresser à la DGSN pour régler son problème, lit-on dans le communiqué.

Le CFDA ajoute qu'en raison de son activisme pour la défense des droits et libertés en Algérie, Ferhati subit depuis longtemps une répression ciblée des autorités. Cette nouvelle violation de ses droits montre la volonté délibérée du gouvernement algérien de neutraliser les acteurs de la société civile algérienne et de tenter d'étouffer les revendications des défenseurs des droits de l'Homme, notamment ceux travaillant sur la question des disparitions forcées, déplore l'ONG.

Le CFDA et SOS Disparus estiment que cette décision arbitraire a pour but d'isoler et d'affaiblir la société civile et appellent les autorités algériennes à lever immédiatement l'interdiction de quitter le territoire de M. Hacene Ferhati et de l'ensemble des militants bloqués aux frontières algériennes et de respecter leurs libertés fondamentales de circulation, de réunion et d'association, garanties par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par l'Algérie.

Pour leur part, les parlementaires du parti du Front des Forces Socialistes (FFS-opposition), qui participent au Forum parlementaire qui se tient à Tunis du 27 au 30 mars ainsi qu'aux autres activités du Forum Social Mondial, qui ont assisté au refoulement de Hacene Ferhati, ont dénoncé énergiquement cette nouvelle atteinte flagrante et inadmissible à la liberté de circulation.

A cet évènement (FSM), qui fait honneur au Maghreb, les autorités de notre pays se sont d'ores et déjà distinguées par une attitude d'un autre âge, en interdisant à des dizaines de jeunes algériennes et algériens de se joindre à ce Forum de la Dignité, déplorent les parlementaires dans un communiqué publié à Alger.

TSA, 28 mars, Militants algériens empêchés de participer au Forum social mondial à Tunis : le pouvoir provoque la colère des ONG internationales de défense des droits de l'Homme

Militants algériens empêchés de participer au Forum social mondial à Tunis : le pouvoir provoque la colère des ONG internationales de défense des droits de l'Homme

Par Hadjer Guenanfa et Sonia Lyes

Human Rights Watch (HRW) a qualifié ce mardi de « scandaleuse » la décision des autorités algériennes d'empêcher des militants des droits de l'Homme et des syndicalistes de quitter le territoire national pour assister au Forum social mondial (FSM) dont les travaux ont commencé aujourd'hui dans la capitale tunisienne. « Il est scandaleux que les autorités algériennes interdisent à ces militants de se rendre en Tunisie pour assister au Forum social mondial », a déclaré le vice-président Moyen-Orient et Afrique du Nord de HRW, Eric Goldstein, appelant les autorités algériennes à « réfléchir à nouveau et permettre aux militants algériens de se rendre en Tunisie, sans faux-fuyants ni retard ».

HRW accuse les autorités algériennes d'entraver les activités « légitimes » de défense des droits humains. Elle rappelle l'affaire de l'expulsion des syndicalistes maghrébins venus à Alger pour assister à un forum de lutte contre le chômage. « Il est grand temps qu'elles [les autorités, NDLR] mettent fin à leur campagne de harcèlement et d'intimidation des partisans de la réforme, et d'observer leurs obligations en vertu du droit international », a ajouté M. Goldstein.

Le Cisa écrit à Bouteflika

De son côté, le Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (Cisa) a dénoncé ce mardi les « obstacles à la liberté de mouvement » et appelle les autorités algériennes « à mettre un terme à toute forme de harcèlement » contre les défenseurs des droits de l'Homme. « Le pouvoir ne veut pas qu'ils témoignent de la situation des droits de l'homme en Algérie au Forum Social Mondial de Tunis », écrit le Cisa dans une lettre ouverte au président Abdelaziz Bouteflika.

Le comité du Forum social mondial (FSM) prévoit de tenir un rassemblement, jeudi, devant l'ambassade d'Algérie à Tunis pour protester contre l'interdiction d'entrée en Tunisie aux militants et aux syndicalistes algériens, selon Rachid Malaoui, responsable du Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique (Snapap).

Lundi, plusieurs syndicalistes du Snapap et militants de la LADDH et de SOS Disparus devant participer au Forum social mondial (FSM) ont été refoulés par la police, au poste frontalier d'Al Ayoun (El Tarf), à la frontière algéro-tunisienne puis au niveau du poste frontalier de Sakiet Sidi Youcef, selon Hacène Ferhati, membre de SOS Disparus.

Le RCD dénonce le ghetto imposé aux Algériens

Le RCD a estimé dans un communiqué que cette interdiction « aggrave l'isolement de l'Algérie sur la scène mondiale et humilie la Nation ». « Cette nouvelle violation du droit à la liberté de mouvement et ce ghetto imposé aux participants algériens à des rencontres internationales signent la constance d'un pouvoir aux abois et coupé des réalités du monde », écrit le RCD. « Acculés et rejetés, les tenants du pouvoir, au lieu de saisir la gravité de la situation, versent dans l'improvisation et la fuite en avant », ajoute-t-il.

Évoquant la situation à Ghardaïa où des troubles ont éclaté ce matin, le RCD condamne la répression qui s'est abattue sur les chômeurs et les défenseurs des droits de l'Homme, et apporte son soutien aux manifestants et exige la libération « immédiate des détenus ».

Une violation manifeste de la liberté de circulation

Plusieurs organisations dont le Collectif des familles des disparus en Algérie (CFDA), SOS Disparu, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), la LADDH, le Snapap, le Réseau d'avocats pour la défense des droits de l'Homme (RADDH) et l'association Agir pour le changement démocratique en Algérie (ACDA) ont condamné aujourd'hui l'interdiction « arbitraire de quitter le territoire algérien pour une délégation de militants de droits de l'Homme et syndicalistes autonomes » pour prendre part au FSM.

Cette interdiction est « une violation manifeste de la liberté de circulation aussi bien que des libertés de réunion et d'association garanties par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par l'Algérie », ont ajouté ces organisations dans un communiqué.

